
SPORT MONDIALISÉ : LES DÉFIS DE LA GOUVERNANCE



- MARS 2021 -

À PROPOS DU RAPPORT

Les auteurs :

Pascal BONIFACE, directeur, Institut de relations internationales et stratégiques.

Estelle E. BRUN, chargée de recherche, Institut de relations internationales et stratégiques.

Carole GOMEZ, directrice de recherche, Institut de relations internationales et stratégiques.

Relecture :

Antoine DIACRE, coordinateur de la recherche, responsable des infographies.

Marc VERZEROLI, responsable d'édition.

Table des matières

À PROPOS DU RAPPORT	1
LISTE DES ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5
LA REMISE EN CAUSE D'UNE GOUVERNANCE SPORTIVE ARCHAÏQUE.....	7
Comment expliquer ce problème de gouvernance ?.....	8
Une prise de conscience progressive ou erratique ?.....	12
DES ENJEUX CONTEMPORAINS SOULIGNANT LES FAILLES DE LA GOUVERNANCE DU SPORT.....	15
Une gouvernance sportive incapable de faire face aux défis de l'intégrité	15
Un archaïsme de la gouvernance favorisant le développement de la corruption	15
L'impéritie du monde du sport face au fléau des matchs truqués	18
L'intégrité du sport : nouveau terrain d'affrontement géopolitique ?	21
Vers une évolution de la <i>Lex Sportiva</i> ?.....	22
Les États-Unis, nouveau gendarme de l'intégrité sportive mondiale ?.....	22
L'affaire de dopage russe : une ligne de rupture dans la lutte multilatérale contre l'intégrité ?	25
Un affaiblissement certain de la lutte multilatérale contre le dopage	27
VERS UNE RÉFORME FORCÉE DE LA GOUVERNANCE DU SPORT ?.....	29
Une évolution de la gouvernance du sport encouragée par des acteurs exogènes	29
Le sport comme nouveau terrain d'étude des ONG et des médias d'investigation	29
Une mobilisation croissante de la société civile dans la gouvernance du sport : l'exemple de l'accueil des grands événements sportifs.....	32

Gouvernance et facteurs exogènes : L'exemple de la lutte contre le changement climatique.....	37
La délicate équation entre mondialisation du sport et lutte contre le changement climatique.....	38
Une récente prise de conscience du monde du sport face à l'enjeu climatique	40
L'influence du sport au service du climat : de l'engagement à l'action ?	42
Quel bilan tirer ?	42
Une gouvernance du sport tenant enfin compte des enjeux de féminisation.....	44
La féminisation du sport : un sujet désormais politique	45
Une pratique féminine en augmentation.....	47
La persistance d'un « plafond de verre » au sein des instances dirigeantes....	51
La Covid-19 menace les avancées réalisées en matière de féminisation	53
Le sportif, véritable <i>game changer</i> de la réforme de la gouvernance du sport..	56
Le développement des commissions des athlètes au sein du système olympique	56
La règle 50 : une pomme de discorde entre le CIO et les sportifs.....	58
Vers une « jurisprudence » <i>Black Lives Matter</i> ?	60
OUVERTURE : VERS UNE ORGANISATION MONDIALE DU SPORT ?	64
CONCLUSION	67
BIBLIOGRAPHIE.....	69

LISTE DES ACRONYMES

AFLD	Agence française de lutte contre le dopage
AMA	Agence mondiale antidopage
ASOIF	Association sportive des fédérations internationales olympiques d'été
CIO	Comité international olympique
CNOSF	Comité national et olympique français
CONCACAF	Confédération de football d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes
FIFA	Fédération internationale de football association
IPC	Comité international paralympique
NBA	National Basketball Association
ONU	Organisation des Nations unies
PUB	Principes universels de base de bonne gouvernance du monde olympique et sportif
RUSADA	Agence russe de lutte antidopage
SIGA	Sport Integrity Global Alliance
TAS	Tribunal arbitral du sport
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
USADA	Agence américaine de lutte antidopage
WNBA	Women's National Basketball Association

INTRODUCTION

Le sport est un empire¹ dont la place et l'importance se sont développées de manière exponentielle au cours de ces dernières décennies. À l'échelle locale comme internationale, le sport a pris une envergure populaire, sociale, politique et économique que les plus optimistes n'auraient imaginée. Il est regardé, pratiqué et accueilli en grande pompe - presque - partout. Pour ces raisons, et pour les attentes qu'il suscite, il se trouve quotidiennement au cœur de l'attention et des débats.

Par conséquent, et depuis le tournant des années 1990, les critiques à son égard se multiplient également, les journaux spécialisés traitant désormais, à côté des résultats, « affaires » et accusations de tout type. Opacité, scandale, omerta sont des termes régulièrement utilisés pour décrire ce qu'il se passe sur les terrains ou au sein des instances. L'adjectif « mafieux » est même parfois directement associé aux pratiques de certaines fédérations sportives. Au fil des révélations, des voix se sont élevées pour nettoyer ces écuries d'Augias, appelant à une réforme profonde, voire forcée, d'un mode de gouvernance ostensiblement dépassé ; d'autres plaident pour une transition plus en douceur, souhaitant que le monde du sport opère de lui-même sa mue.

Aussi, des acteurs ou observateurs internes ou externes à ce monde sportif se sont, petit à petit, saisis de cette problématique, appelant de leurs vœux une « nouvelle gouvernance » ou, tout du moins, une « meilleure gouvernance »². Depuis plus de vingt ans désormais, cette thématique est ainsi perpétuellement présente à l'ordre du jour des réunions des instances sportives nationales comme internationales, et fait régulièrement l'objet de publications et de recherches. Elle revient surtout avec plus d'insistance dès qu'un scandale met en lumière les carences du monde du sport.

Si les analyses et les propositions se sont multipliées au cours des dernières décennies, adoptant le plus souvent une approche juridique, sociologique, institutionnelle ou encore relevant du management, le prisme des relations internationales n'a été, pour l'instant, que peu mobilisé³. Pourtant, à l'heure où le monde du sport fait face à une politisation croissante et doit affronter ses propres contradictions, analyser la réforme de sa gouvernance à travers les enjeux géopolitiques sous-jacents apparaît indispensable. Par cette grille de lecture

¹ Pascal Boniface, « Un empire pacifique et joyeux », *Revue internationale et stratégique*, n°94, IRIS Éditions - Armand Colin, Paris, été 2014.

² Jean-Loup Chappelet et Michaël Mrkonjic, « Basic Indicators for Better Governance in International Sport (BIBGIS): An Assessment Tool for International Sport Governing Bodies », *IDHEAP*, 2013.

³ Pascal Boniface, *Géopolitique du sport*, Paris, Armand Colin, 2014.

complémentaire, les instances pourraient ainsi mieux décrypter les mécanismes et tendances lourdes actuelles auxquels elles doivent faire face. En effet, comment comprendre la tectonique des enjeux sportifs sans tenir compte des intérêts parfois divergents des acteurs internationaux ou des tensions (géo)politiques qui dépassent largement le domaine sportif ? Comment construire une meilleure gouvernance sans prendre en compte les parties prenantes, au premier rang desquels les sportifs ? Comment penser la lutte contre le dopage sans percevoir les poussées unilatérales des États-Unis sur ce sujet, par l'application du principe d'extraterritorialité des lois américaines ? De quelle manière parvenir à allier le désormais gigantisme du sport et les préoccupations croissantes et pressantes face au changement climatique ?

Cette prise en compte des aspects géopolitiques s'impose avec plus de force alors que le monde sportif est aujourd'hui à un moment charnière de son développement. Fait social total, le sport ne fait plus uniquement face à des problématiques connues depuis plusieurs dizaines d'années que sont les affaires de corruption, de dopage ou de trucages de matchs, il doit désormais également composer avec des défis plus larges encore, qui l'affectent, l'utilisent ou le prennent à témoin. Ainsi, les mouvements #MeToo, *Black Lives Matter* ou la mobilisation populaire croissante à l'encontre de l'organisation de certains de ces grands événements sportifs sont autant de défis que le monde du sport doit percevoir avant d'espérer les relever. Si la réponse « sport et politique ne se mélangent pas »⁴ des instances dirigeantes du sport aux différentes formes de protestation peut apparaître cohérente au nom du sacro-saint principe de l'apolitisme du sport⁵, elle n'est désormais plus audible ni défendable. Cela doit également inciter l'écosystème du monde sportif à comprendre qu'il se trouve, désormais, sur une ligne de crête. Si le sport demeure un empire, il ne doit pas oublier qu'il a été porté aux nues par des États, des supporters, des consommateurs qui, déçus ou lassés, risqueraient de s'en détourner. En d'autres termes, nier l'importance que ces problématiques revêtent désormais dans le sport reviendrait à confirmer, voire à accroître le décalage, réel ou ressenti, avec les aspirations politiques et sociétales, et risquerait, *in fine*, de plonger le système sportif dans une crise bien plus grave.

Ce travail ne prétend pas être exhaustif et ne saurait dresser un panorama complet de la multitude des enjeux actuels. Des travaux complémentaires seront donc les bienvenus pour poursuivre cette analyse et la dépasser.

⁴ Thomas Bach, « The Olympics are about diversity and unity, not politics and profit. Boycott don't work », *The Guardian*, 24 octobre 2020, disponible sur <https://www.theguardian.com/sport/2020/oct/24/the-olympics-are-about-diversity-and-unity-not-politics-and-profit-boycotts-dont-work-thomas-bach>

⁵ Cathal Kilcline, « Sport and Protest: Global Perspectives », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 34, n° 3-4, 2017.

LA REMISE EN CAUSE D'UNE GOUVERNANCE SPORTIVE ARCHAÏQUE

La puissance d'un État ne s'évalue désormais plus uniquement au regard de sa force militaire ou économique, mais également à travers une autre forme, que Joseph Nye qualifie de « douce »⁶. Cette dernière permet d'influencer les comportements d'autres États en sa faveur et peut prendre plusieurs visages : culture, langue, gastronomie et évidemment sport.

Le sport a ainsi pris une place croissante dans les relations internationales, confortant la puissance de certains États, et contribuant à l'émergence de nouveaux. Grâce aux performances de ses athlètes, la Jamaïque a acquis un statut de puissance sur la scène internationale sportive. Par le sponsoring de maillots de football, l'Azerbaïdjan, le Qatar, les Émirats arabes unis ont été ou sont encore médiatiquement omniprésents. La perte de puissance de pays occidentaux implique le renforcement de celle de nouveaux acteurs, en l'occurrence sud-américains, africains et asiatiques. Désormais, la géopolitique du sport ne se fait plus seulement au sein de quelques capitales du Nord, ses centres de gravité se trouvent aussi à Pékin, Doha ou Dakar.

Pourtant, tout juste sorti de la guerre froide qui avait trouvé en lui un terrain d'affrontement permettant de faire valoir sa suprématie, réelle ou supposée, le monde du sport a dû composer au cours de la décennie 1990 avec un nouveau défi qui a ébranlé ses fondations. Alors qu'il s'était, en l'espace de plusieurs décennies, développé, mondialisé, charriant des enjeux économiques colossaux, l'opinion publique internationale découvre, à la suite de différents scandales, le revers d'une médaille peu glorieuse. Les instances sportives internationales, ayant acquis au cours du XX^e siècle une puissance et une aura considérable, se trouvent désormais mises en lumière en raison de fautes lourdes dont elles sont accusées. Si le sport moderne s'est construit autour du totem de l'amateurisme depuis abandonné, d'aucuns considèrent qu'il est toujours de mise au sein de la gouvernance des institutions. Ainsi est-il toujours frappant de rappeler que la FIFA, structure aussi puissante que certains États, n'employait, en 1974, que huit employés⁷.

Dénonciation de l'opacité des élections ou des procédures de désignation de grands événements sportifs, corruption, népotisme, scandale de constructions d'infrastructures inutilisées dès la fin des compétitions ou encore manque de

⁶ Joseph Nye, « Soft Power », *Foreign Policy*, n° 80, 1990.

⁷ Jérôme Champagne, « Une FIFA forte pour une gouvernance mondiale du football ! », *Géoéconomie*, vol. 54, n° 3, Paris 2010.

moyens mis en œuvre pour lutter contre certaines atteintes à l'intégrité sont autant d'« affaires » qui désormais remplissent les actualités sportives. Par voie de conséquence, elles font prendre conscience au monde du sport et à ses observateurs que sa gouvernance est archaïque. Et qu'une réforme profonde doit être entreprise. Au-delà de l'enjeu éthique qu'elle représente, déjà immense, cette réforme doit également être comprise comme une mesure de survie afin que le public et les investisseurs, lassés et déçus, ne s'en détournent pas complètement. En des termes plus crus, sans réelle action de sa part, le monde du sport peut voir sa poule aux œufs d'or mourir.

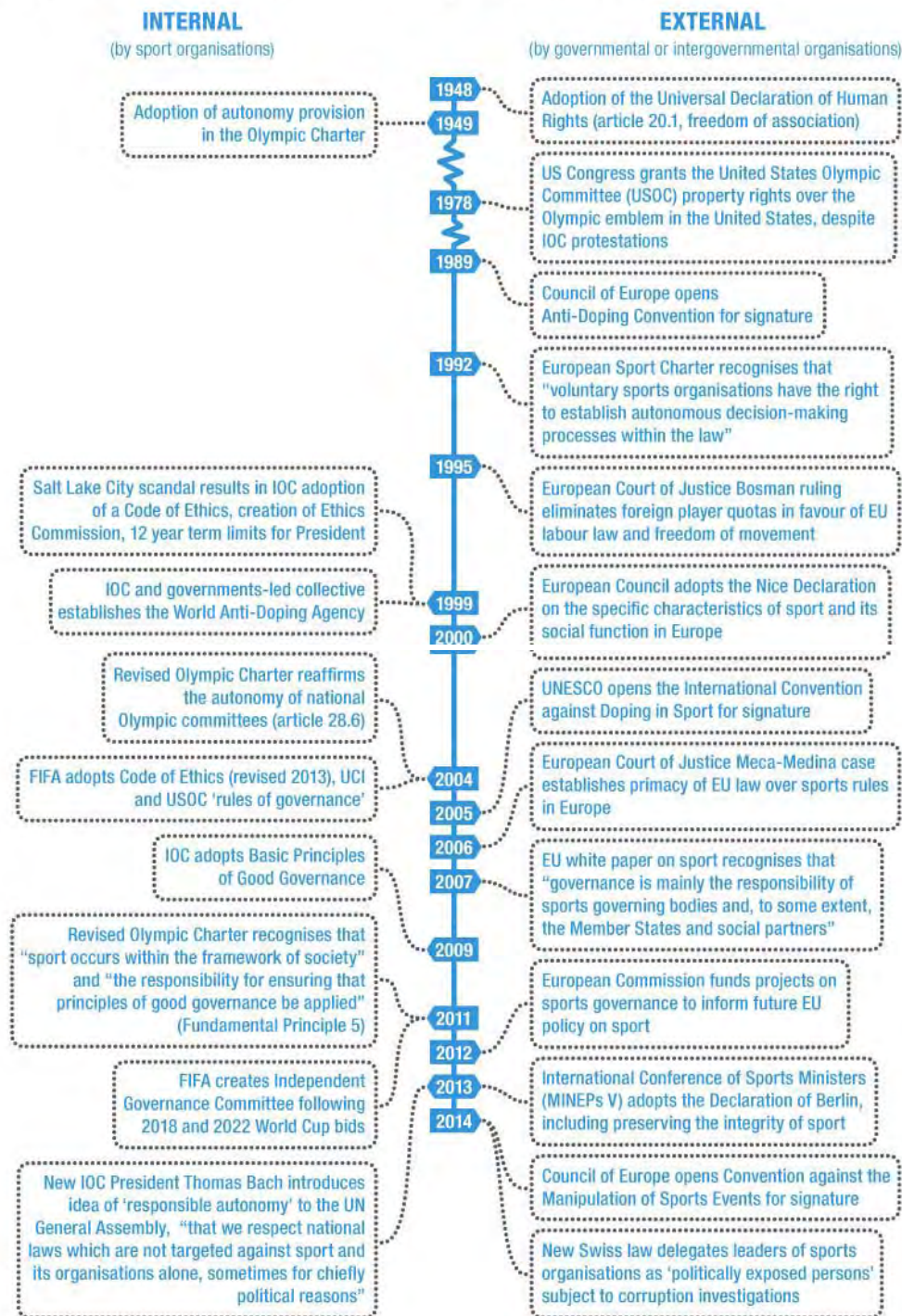
COMMENT EXPLIQUER CE PROBLÈME DE GOUVERNANCE ?

Au regard des différentes publications sur le sujet, plusieurs éléments peuvent être ici énoncés.

Premièrement, cette défaillance peut s'expliquer au regard de la structure propre du sport, qui s'est construite, dès la naissance du sport moderne, autour des concepts d'autonomie et d'apolitisme. Selon Jean-Loup Chappelet, le sport a longtemps été perçu comme un domaine d'autorégulation⁸, permis par la structure juridique des associations. En ce sens, parallèlement aux législations étatiques, le monde du sport s'est construit et structuré autour de ses propres règles, de ses propres codes et même d'une justice spécifique - citons ici le Tribunal arbitral du sport. C'est ce que Franck Latty nomme la *Lex Sportiva*⁹, comme il existe la *Lex Mercatoria*.

⁸ Jean-Loup Chappelet, *Autonomy of sport in Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2010.

⁹ Franck Latty, « La *Lex Sportiva* - Recherche sur le droit transnational », Sciences de l'Homme et Société, Université Paris Nanterre, 2005.



Dates-clés concernant l'évolution de l'autonomie du sport¹⁰

Par ailleurs, décrit par Jacques Defrance comme « une valeur durable de la culture sportive »¹¹, l'apolitisme demeure un pilier sur lequel repose l'édifice sportif. S'étant

¹⁰ Reproduction du schéma développé par Jean-Loup Chappelet dans « Autonomy and governance: necessary bedfellows in the fight against corruption in sport » dans Transparency International (dir), *Global Corruption Report*, Abingdon, Routledge, 2016.

¹¹ Jacques Defrance, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, vol. 13, n° 50, 2000.

construit par la neutralisation des politiques contraires, ce principe peut être défini comme la « revendication d'une indépendance de la pratique sportive vis-à-vis des affaires de la politique »¹². Pierre de Coubertin considérait ainsi que les Jeux olympiques devaient être au-dessus de la politique, et même la transcender. Pourtant, le XX^e siècle regorge d'événements et de prises de position qui démontrent précisément que le sport et la politique sont intimement liés. Alfred Wahl regrettait qu'historiens et politistes n'aient cherché pas davantage à questionner ce postulat¹³. C'est désormais chose faite, et nombre de chercheurs sont parvenus à démontrer que la construction de cet argument avait, dans une certaine mesure, *in fine*, permis le développement du monde du sport et de cette *Lex Sportiva* en se préservant ainsi d'intrusions trop fréquentes et potentiellement dévastatrices du monde politique. En d'autres termes, proclamer son apolitisme constitue un parapet derrière lequel s'abrite le monde du sport,¹⁴ et lui permettant ainsi de prospérer.

Néanmoins, bien qu'il soit désormais admis et reconnu que l'apolitisme du sport soit un mythe, il ne s'agirait pas de nier cette revendication. Le définissant comme « une autre manière de faire de la politique »¹⁵, Jacques Defrance considère que cet apolitisme permet de rassembler, de dépasser les divisions, les oppositions, et demeure donc un marqueur fort d'identité et ne saurait être réduit à néant. De plus, au-delà de ce potentiel unificateur et identitaire, l'apolitisme du sport relève parfois de la volonté même des personnes - et non seulement des institutions - qui s'intéressent et s'impliquent dans le sport tout en n'étant que peu concernées, et parfois même activement réticentes, à s'impliquer dans la politique du sport pour améliorer les conditions dans lesquelles il se déroule¹⁶. En conséquence, le principe d'apolitisme, même s'il est parfois dénoncé par certains acteurs du sport, renforce la position des « détenteurs du pouvoir dominant dans le sport. Les formules rhétoriques telles que "pour le bien du jeu" et "la famille olympique", adoptées par les principales organisations sportives internationales que sont la FIFA et le CIO, contribuent à maintenir l'hégémonie apolitique de l'ordre sportif dominant »¹⁷.

Deuxièmement, le développement exponentiel des enjeux économiques ne saurait être écarté de cette explication. De la taille d'une petite entreprise familiale à leur création, certaines fédérations sportives sont devenues en l'espace de quelques

¹² Jean Meynaud, *Sport et politique*, Paris, Payot, 1966.

¹³ Alfred Wahl, « Sport et politique », *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle*, Paris, PUF, 1995, p. 1171-1176.

¹⁴ Patrick Clastres, « Les cultures politiques au défi des cultures sportives », *Histoire Politique*, vol. 23, n° 2, 2014.

¹⁵ Jacques Defrance, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, vol. 13, n° 50, 2000.

¹⁶ Jean Harvey, John Horne, Parissa Safai, Simon Darnell et Sebastian Courchesne-O'Neill, *Sport and Social Movements from the Local to the Global*, London, Bloomsbury, 2014.

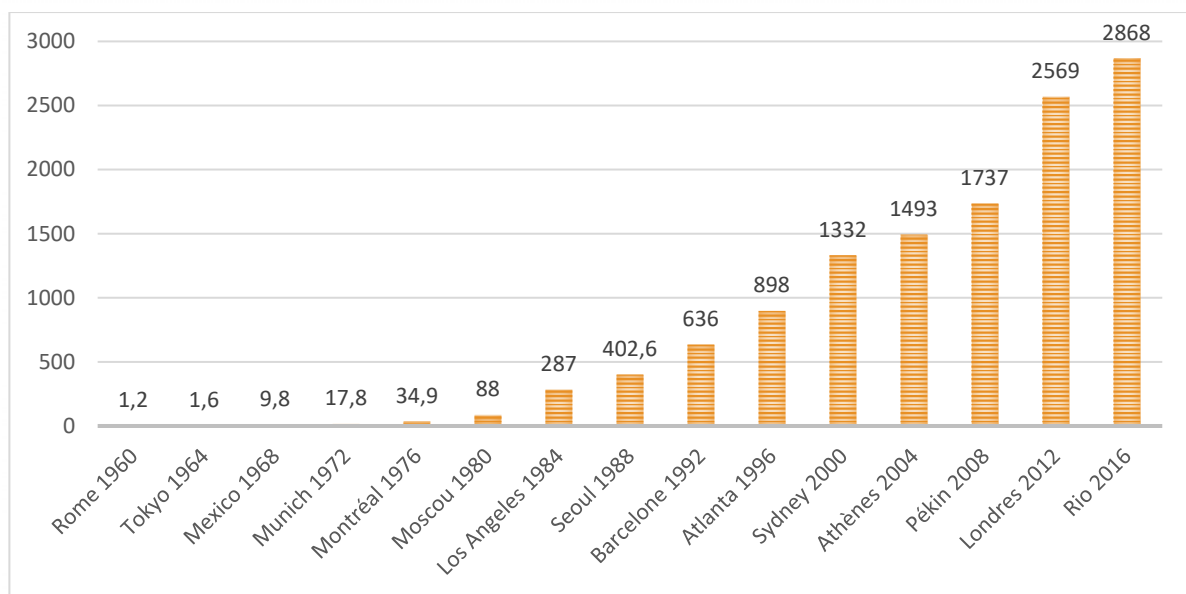
¹⁷ *Ibidem*.

années multimillionnaires, en dépit de leur statut d'association de droit suisse, à but non lucratif.

L'exemple de l'évolution des droits de retransmission télévisée des Jeux est, à ce titre, particulièrement éloquent. Entre Rome 1960 et Londres 2012, les Jeux olympiques et paralympiques d'été sont passés de 18 à 220 pays et territoires diffuseurs, connaissant également une augmentation des droits de... 213 983 %¹⁸.

Graphique 1 : Droits de retransmission télévisée des Jeux olympiques et paralympiques (1960 - 2016)

En millions de dollars



Source : Jean-François Bourg¹⁹, Wladimir Andreff²⁰ et site du CIO²¹

Troisièmement, et en lien avec cette inflation, le sport est devenu un enjeu géopolitique majeur, au cœur de stratégies de nombre d'acteurs qui investissent massivement dans ce domaine, se faisant concurrence. Dominer la scène sportive, via l'accueil de grands événements sportifs, les performances ou des sponsors, devient dès lors un enjeu pour un nombre croissant d'États, mais également bien d'autres acteurs, légaux comme illégaux. Dans ce dernier cas de figure, l'investissement de la criminalité organisée, notamment en lien avec les paris sportifs et le trucage de matchs, est particulièrement notable (voir *infra*).

¹⁸ Site du CIO, <https://www.olympic.org/fr>

¹⁹ Jean-François Bourg, « Les coûts des retransmissions sportives », *Réseaux*, vol. 10, n° 55, 1992.

²⁰ Wladimir Andreff, « Chapitre 5 : Événementiel sportif, impact économique et régulation », dans Michel Desbordes et André Richelieu (dir.), *Marketing du sport : Une vision internationale*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2018, p. 76.

²¹ Site du CIO, <https://www.olympic.org/fr>

Enfin, et à l'instar de la vie politique en général, le monde du sport est apparu en décalage avec les évolutions et les préoccupations sociétales. Dans le cas de la corruption, si elle était plus ou moins tolérée il y a encore quelques années - rappelons à toutes fins utiles que jusqu'à peu, les entreprises françaises pouvaient déduire de leurs impôts des pots-de-vin versés dans le cadre de leurs activités commerciales -, elle est désormais condamnée pénalement comme moralement, et les foules se mobilisent pour la dénoncer. S'il n'y a pas davantage de corruption qu'auparavant, la société civile perçoit, grâce aux réseaux sociaux et aux enquêtes menées, l'immensité du problème et le tolère beaucoup moins²². À ce titre, le scandale de corruption révélé lors de l'obtention des Jeux de Salt Lake City de 2002 ou les révélations du Fifagate ont profondément choqué les opinions publiques, jetant un discrédit sur les activités de certaines organisations sportives.

En conclusion, les problèmes de gouvernance rencontrés par les organisations sportives internationales ne sauraient être une surprise, au regard des éléments susmentionnés.

UNE PRISE DE CONSCIENCE PROGRESSIVE OU ERRATIQUE ?

Face à la persistance d'une « gestion du monde du sport qui relève toujours de modèles archaïques dépourvus des plus élémentaires structures démocratiques, du minimum de principes de responsabilité et de transparence dans la prise de décision »²³, une réponse apparaît désormais incontournable, encouragée par le travail de nombre d'organisations non gouvernementales. Par exemple, afin de rendre « palpable » ce besoin de réforme, l'institut danois Play the Game a étudié la crise de légitimité de la gouvernance internationale du sport au sein de son rapport *Sports Governance Observer*²⁴, dans le cadre duquel elle a pu démontrer notamment que 74 % des fédérations internationales olympiques sont en conformité avec moins de 50 % des indicateurs utilisés dans le cadre de cette étude.

La question de la réforme de la gouvernance sportive est apparue comme un sujet d'intérêt au tournant des années 1990 et s'est considérablement renforcée au fil des scandales, aboutissant à l'adoption de nombres de recommandations, principes et codes de bonne gouvernance. Sans en faire la liste exhaustive, plusieurs remarques peuvent ici être formulées.

²² Pascal Boniface, « La lutte contre la corruption, nouveau paradigme des relations internationales », *Revue internationale et stratégique*, n°101, IRIS Editions - Armand Colin, Paris, printemps 2016.

²³ Mogens Jensen, *Vers un cadre pour une gouvernance sportive moderne*, Conseil de l'Europe, 8 janvier 2018, disponible sur <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=24299&lang=FR>

²⁴ Arnout Geeraert, *Sports Governance Observer 2015: The legitimacy crisis in international sports governance*, Aarhus, Play the Game, octobre 2015.

Il est d' frappant de noter la diversité des acteurs qui se sont saisis de cette problématique. Si bien sûr les organisations sportives internationales (CIO, UEFA, ASOIF, FIFA, IAAF) sont présentes en bonne place sur ce sujet qui les concerne au premier chef, notons également l'investissement d'organisations politiques supranationales (Conseil de l'Europe, Union européenne, UNESCO) comme nationales (Australian Sports Commission, UK Sport), ainsi donc que d'organisations non gouvernementales (Transparency International, Play the Game). Plusieurs initiatives sont également particulièrement notables puisqu'hybrides, regroupant société civile et organisations sportives (Sport Integrity Global Alliance - SIGA²⁵ - et International Partnership Against Corruption in Sport - IPACS).

Deuxièmement, il est également intéressant de relever la multitude d'approches et de grilles d'analyses proposées par les organisations sportives comme par des observateurs extérieurs au monde du sport. Le CIO a ainsi proposé, à partir de 2008, ses « principes universels de base de bonne gouvernance du monde olympique et sportif » (PUB)²⁶. L'ASOIF a, pour sa part, développé une « Governance Task Force » (GTF) ainsi que de « grands principes et indicateurs de base en matière de gouvernance » (GPI) à partir de 2016. Côté européen, notons la diffusion par la Commission de « principes de bonne gouvernance dans le sport »²⁷ en septembre 2013, le projet européen « Action for good governance in international sports organisations » mené par Play the Game²⁸ ou encore les travaux de l'Institut de hautes études en administration publique de Lausanne, autour de Jean-Loup Chappelet et Michael Mrkonjic à travers leur « Basic indicators for better governance in international sport » (BIBGIS)²⁹. Citons également les standards universels promus par SIGA³⁰. Cette myriade d'initiatives tend à souligner la vivacité de ce sujet, et *in fine* son importance. Toutefois, cela met également en lumière un manque d'harmonisation et d'approche globale.

Troisièmement, et consécutivement aux remarques précédentes, il est intéressant de noter une désormais forte porosité entre la gouvernance sportive et les problématiques internationales. Concentrées il y a quelques années encore uniquement sur les questions de corruption, les réponses apportées pour mettre en

²⁵ Site officiel de la coalition, <https://siga-sport.com/>

²⁶ CIO, *Principes universels de base de bonne gouvernance du monde olympique et sportif*, 11-12 février 2008, disponible sur <https://stillmedab.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/IOC/Who-We-Are/Commissions/Ethics/Good-Governance/Principes-Universels-de-Base-Bonne-Gouvernance-Mouvement-Olympique.pdf>

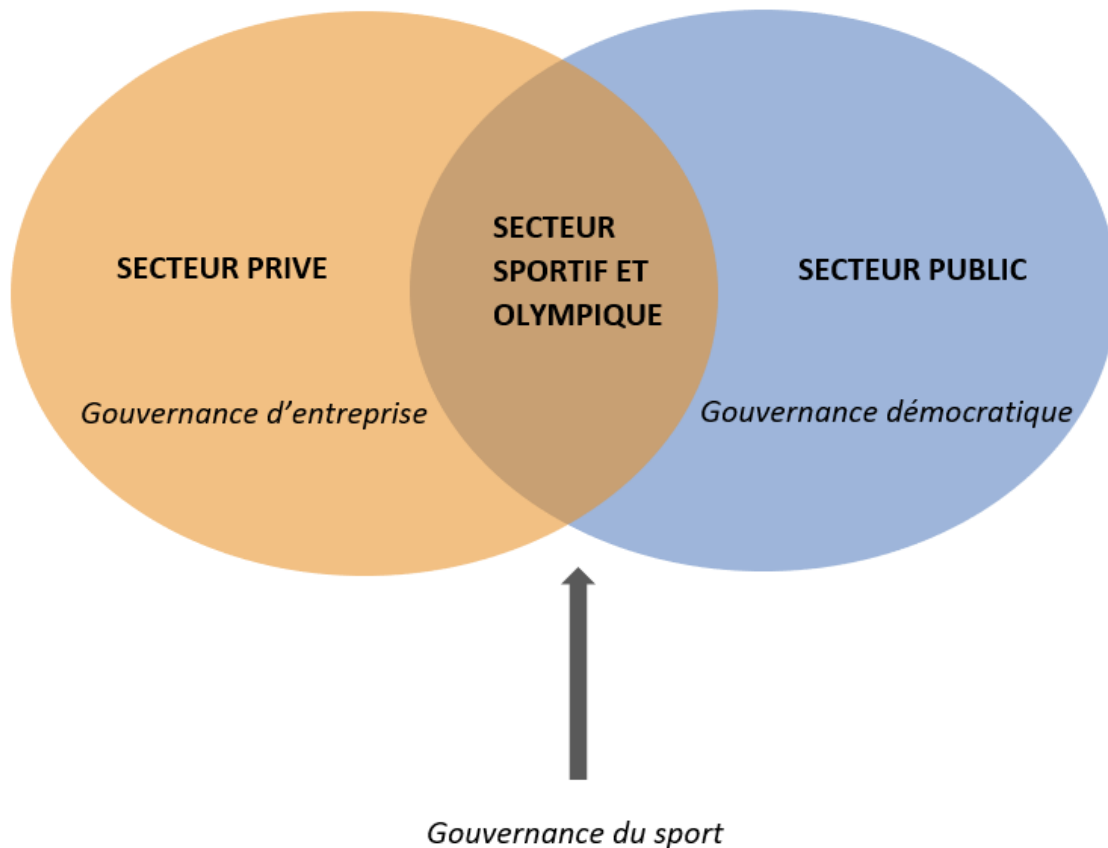
²⁷ Commission européenne, *Principles of good governance in sport*, septembre 2013, disponible sur https://ec.europa.eu/assets/eac/sport/library/policy_documents/xg-gg-201307-dlvrbl2-sept2013.pdf

²⁸ Jens Alm et Søren Bang, *Action for Good Governance in International Sports Organisations*, Aarhus, Play the Game, 2013.

²⁹ Jean-Loup Chappelet et Michaël Mrkonjic, *The Basic Indicators for Better Governance in International Sport*, Lausanne, Swiss Graduate School of Public Administration, 2013.

³⁰ SIGA, *Présentation des standards universels*, <https://siga-sport.com/siga-universal-standards/>

œuvrer une « meilleure gouvernance » évoquent désormais les enjeux climatiques, la durabilité des grands événements sportifs ou encore la défense des droits humains. Désormais, les compétitions ne peuvent plus se limiter à l'organisation de matches, de courses ou de combats, mais doivent s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale. Certains auteurs prônent ainsi que la gouvernance du sport doit s'enrichir des autres secteurs, qu'ils soient publics ou privés.



Enfin, et nous y reviendrons, la politisation, voire la géopolitisation des enjeux de gouvernance, notamment sur les questions d'intégrité, devient de plus en plus prégnante. L'exemple des États-Unis est ici révélateur : le rôle de Washington dans le cadre d'actions en justice déclenchées dans le cadre d'affaires de dopage et de corruption (Fifagate, affaire de dopage russe) au cours des dernières années va probablement rebattre des cartes, qu'il sera impératif d'analyser.

DES ENJEUX CONTEMPORAINS SOULIGNANT LES FAILLES DE LA GOUVERNANCE DU SPORT

Faisant face à des enjeux financiers qui se sont accrus en l'espace de quelques années, sans avoir pour autant fait évoluer sa structure de gouvernance qui date du début du XX^e siècle, le monde du sport se trouve, au milieu des années 1990, à un point de bascule.

UNE GOUVERNANCE SPORTIVE INCAPABLE DE FAIRE FACE AUX DÉFIS DE L'INTÉGRITÉ

Plusieurs rapports ne suffiraient à détailler et décrypter l'ensemble des mécanismes, acteurs et conséquences des atteintes à l'intégrité dans le domaine du sport, tant elles sont nombreuses. Il s'agira ici de prendre deux exemples : le phénomène de corruption au sein des institutions sportives, ainsi que le fléau des trucages de matchs.

Un archaïsme de la gouvernance favorisant le développement de la corruption

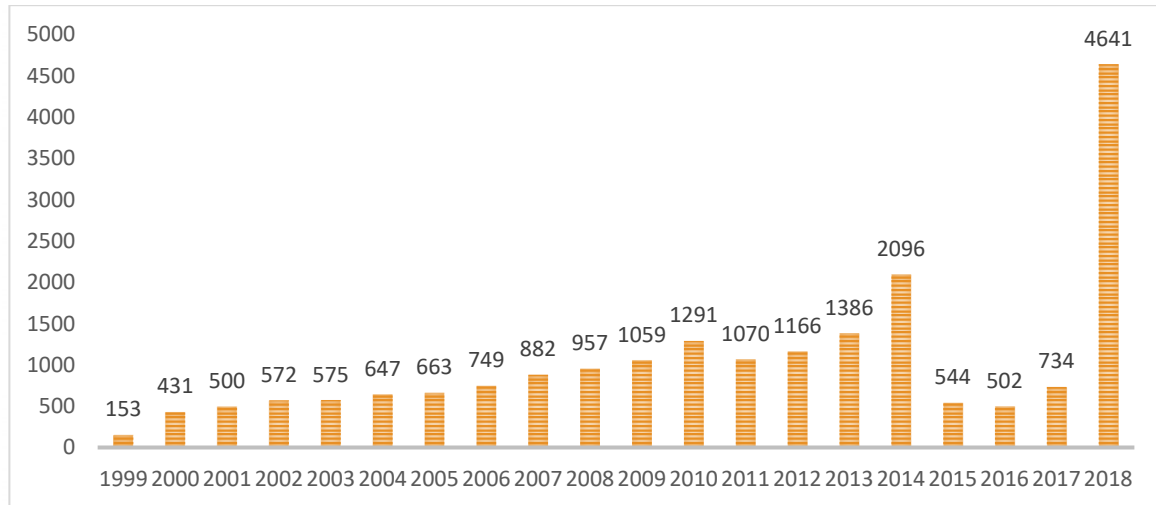
Le monde du sport a connu de profondes mutations. De la taille d'une petite entreprise familiale au début du XX^e siècle, certaines fédérations internationales sont devenues, en l'espace de quelques années, des véritables multinationales à la tête d'empires financiers, notamment après le tournant des années 1980. Par exemple, à la fin des années 1940, les recettes de la FIFA étaient de 1 million de francs suisses³¹. Dans son rapport financier de 2018, l'association notait que les recettes de la seule Coupe du monde masculine de 2018 organisée en Russie s'élevaient à 5 357 millions de dollars³².

³¹ Grégory Quin, « La reconstruction de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) après la Seconde Guerre mondiale (1944-1950). Jalons pour une histoire des relations internationales sportives », *Staps*, vol. 106, n°4, 2014.

³² FIFA, *Rapport financier*, Zurich, FIFA, 2018, p. 4.

Graphique 2 : chiffre d'affaires de la FIFA à l'international (1991-2018)

En millions de dollars



Source : Statista, Rapports annuels de la FIFA

L'autonomie forte revendiquée par le mouvement sportif, reposant sur presque un siècle d'habitudes prises en dehors de tout giron étatique, fut pour lui un handicap certain, puisqu'il se trouva incapable de faire évoluer son modèle.

Alors qu'aux échelles nationales et internationale, le monde des affaires et les sphères politiques commençaient à se doter d'outils pour lutter contre la corruption³³, le monde du sport semble à la traîne et ne pas prendre la mesure de l'enjeu auquel il doit faire face. Le retentissement du scandale de Salt Lake City marquera durablement l'histoire de l'olympisme et du sport. En 1998, quatre ans avant la tenue des Jeux, le chef du Comité d'organisation, Marc Hodler, annonce que plusieurs membres du CIO sont impliqués dans une vaste campagne de corruption. Frais de voyage, cadeaux, aides accordées en nature sont autant de formes que prennent ces malversations. Au total, 10 membres de l'organisation olympique sont exclus et 10 autres sont sanctionnés. Le directeur général du CIO déclarera ainsi : « Nous avons un déficit de communication qui datait de 1894, année de la création du CIO, et que nous n'avons jamais pu rattraper. Les événements de Salt Lake City ont eu pour conséquence de nous ouvrir les yeux »³⁴. Cette déflagration est suivie par plusieurs répliques puisque des soupçons pèsent sur d'autres attributions. Salt Lake City ne constituait pas une exception, et certains mentionnent alors « culture de corruption » au sein du CIO³⁵.

³³ Citons ici, par exemple, le Conseil de l'Europe, l'OCDE, la Banque mondiale, le GAFI.

³⁴ Frédéric Potet, « Le CIO a fait du scandale de Salt Lake City un "mal nécessaire" », *Le Monde*, 15 septembre 2000.

³⁵ Paul Miquel, « Le Congrès américain stigmatise "la culture de corruption" du CIO », *Le Monde*, 24 septembre 1999.

Côté FIFA, bien que les scandales de corruption se multiplient au cours des années 2000, 2015 fut véritablement une *annus horribilis*, notamment marquée par le scandale du Fifagate, provoquant non seulement la démission de Josep Blatter, mais également une réforme profonde de l'institution.

FOCUS - LE FIFAGATE

À la veille du 65^e congrès de la FIFA, le 27 mai 2015, une opération de police a lieu simultanément au siège de la CONCACAF, à Mexico, et à celui de l'organisation internationale, à Zurich. Sur le territoire suisse, la police helvétique arrête, à la demande du *Department of Justice* américain, sept responsables de la FIFA. Quelques heures après ce coup de filet spectaculaire, Loretta Lynch, ministre de la Justice états-unienne, annonce l'inculpation de neuf élus et cinq fonctionnaires de la FIFA, pour des malversations et faits de corruption de 1990 à 2015 concernant l'attribution du Mondial 2010, l'élection à la présidence de la FIFA en 2011, mais également des soupçons concernant les droits marketing et droits télévisés.

Ces scandales mettent surtout en lumière le décalage immense entre les sommes pharaoniques que ces instances sportives ont été, en l'espace de quelques années, amenées à gérer et leur gouvernance que l'on peut qualifier d'artisanale³⁶. L'arrivée massive de financements au sein de ces structures qui prônaient il y a peu encore l'amateurisme déstabilise leurs fondations archaïques³⁷. Il aura ainsi fallu attendre 1999 pour voir l'instance olympique se doter d'une commission d'éthique indépendante, soit juste après le scandale lié à l'attribution des Jeux de Salt Lake City. Côté football, c'est là encore après l'explosion d'affaires que des réformes de fond sont entreprises : en 2002, en 2013 puis 2016, au lendemain du Fifagate. Cette dernière organisation tentera de se reconstruire autour de quatre objectifs : gouvernance, responsabilité, transparence et diversité³⁸. Notons par exemple, à partir de 2013, une évolution majeure de la procédure de désignation du pays hôte de la Coupe du monde de football, passant d'un vote secret du Comité exécutif à un vote public lors du Congrès de la FIFA, auquel chaque fédération prend part. Par ailleurs, de manière concomitante avec la vie publique et politique, les scandales de

³⁶ Pim Verschuuren, « La corruption institutionnelle au sein du sport international : phénomène nouveau, problèmes anciens ? », *Revue internationale et stratégique*, n°101, IRIS Éditions - Armand Colin, Paris, printemps 2016.

³⁷ Pascal Gillon, « Une lecture géopolitique du système olympique. Olympic system: toward a geopolitical approach », *Annales de géographie*, vol. 680, n° 4, 2011.

³⁸ Plusieurs décisions sont ainsi prises : séparation entre les fonctions politiques et le management ; limitation des mandats pour le président de la FIFA, les membres du Conseil, de la Commission d'Audit et de conformité ; divulgation individuelle de rémunération ; contrôle renforcé des mouvements financiers.

corruption ne sont désormais de moins en moins acceptés³⁹, dans un contexte de crise de confiance, mais également de crise économique, rendant intolérables les sommes dépensées dans le cadre d'un pacte de corruption.

L'impéritie du monde du sport face au fléau des matchs truqués

Alors que les affaires de corruption et de dopage ont, très largement, fait l'actualité sportive de la fin des années 1990 et du début du millénaire, le monde du sport connaît depuis un nouveau fléau : le trucage des matchs, notamment lié aux paris sportifs⁴⁰.

Sous-estimé, peu documenté, ce phénomène connaît un développement important au milieu des années 2000, et notamment à partir des années 2007-2008⁴¹. Plusieurs raisons peuvent ici être avancées⁴². Citons ainsi l'interminable source de matchs sur lesquels parier, la mondialisation du marché des paris sportifs et leur développement exponentiel à partir de la fin des années 1990⁴³. D'autre part, en raison de la fragilité structurelle et économique de nombreuses ligues ou compétitions ainsi que la méconnaissance du mouvement sportif sur ces sujets extrêmement techniques, le monde du sport a dû créer, quasiment *ex nihilo*, une réflexion et une stratégie sur ces questions. Enfin, signalons aussi la présence et l'intérêt de la criminalité organisée pour ce marché, ce que plusieurs enquêtes ne tarderont pas à mettre en exergue.

En dépit de nombreuses alertes, qu'elles émanent de centres de recherche⁴⁴, de journalistes d'investigation⁴⁵ ou encore d'ONG⁴⁶, le monde du sport ne semble prendre la mesure de la menace qu'à la fin des années 2000, et de manière uniquement réactive, traduisant son impuissance face à la révélation de plusieurs scandales d'ampleur⁴⁷. En 2011, Jacques Rogge, président du CIO, déclare ainsi

³⁹ Pascal Boniface, « La lutte contre la corruption, nouveau paradigme des relations internationales », *Revue internationale et stratégique*, n°101, IRIS Éditions - Armand Colin, Paris, printemps 2016.

⁴⁰ Souvent oubliés, les trucages de matchs avec un enjeu sportif (pour éviter une relégation ou pour disposer d'une suite de compétition plus favorable) demeurent la partie immergée de l'iceberg. Plusieurs études sont actuellement en cours pour essayer de quantifier et qualifier le phénomène. Voir notamment le projet EPOSM, cofinancé dans le cadre d'un projet Erasmus +, <https://www.eposm.net/>

⁴¹ Dominique Bodin et Gaëlle Sempé, *Éthique et sport en Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, septembre 2011.

⁴² Pour aller plus loin, lire notamment l'étude de Pascal Boniface, Sarah Lacarrière et Pim Verschuuren, *Paris sportifs et corruption - comment préserver l'intégrité du sport*, Paris, Armand Colin, 2012.

⁴³ Selon une étude réalisée par l'institut de veille Cert-Lexsi en 2006, 80 à 90% des 10 000 sites de jeu d'argent présents sur Internet ne possèderaient aucune licence viable.

⁴⁴ Citons ici l'étude de David Forrest, Ian Mc Hale et Kevin Mc Auley « Risks to the Integrity of Sport from Betting corruption » en 2008.

⁴⁵ Citons notamment le travail de Declan Hill, qui publia sur le sujet dès 2008.

⁴⁶ Citons ici le travail de l'ONG Play the Game par exemple.

⁴⁷ Donnons ici les exemples des scandales du Calciopoli (2006), de Bochum (2009) ou du Calcioscommesse (2011).

que « la tricherie due aux paris est sans aucun doute la plus grande menace pour le sport après le dopage »⁴⁸. L'enjeu est en effet de taille, puisque le trucage de matchs va à l'encontre même du principe du sport – on ne joue plus pour gagner, mais pour perdre – ou de sa « glorieuse incertitude ». Quel intérêt de payer un abonnement ou une place pour assister à une rencontre dont on connaîtrait déjà l'issue ?

La criminalité organisée à l'assaut d'un secteur vulnérable

Bien que la formulation soit volontairement provocatrice, il convient de considérer la criminalité organisée comme une entreprise « comme une autre ». Elle va chercher à se développer, à investir dans des secteurs en développement, à placer son argent intelligemment et assurer que le ratio « coût-bénéfice » lui soit favorable. C'est donc assez logiquement que le secteur sportif lui apparaît comme un domaine de choix pour prospérer, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement et comme évoqué précédemment, la lutte contre le trucage de matchs n'est devenue que rarement une priorité du sport, aux échelles nationales comme internationale. En conséquence, il a fallu que des scandales apparaissent dans chaque pays pour le mouvement sportif non seulement se rendre compte de sa fragilité, mais surtout de la nécessité d'envisager une action collective face à une menace transnationale. Or, à l'heure actuelle, bien que des initiatives supranationales aient vu le jour (Déclaration de Berlin de l'UNESCO [2013], Convention de Macolin du Conseil de l'Europe [2014] avec notamment le groupe de Copenhague), il n'existe pas d'instance exclusivement consacrée à la lutte contre le trucage de matchs à l'échelle internationale, ou un organe qui serait l'équivalent de l'Agence mondiale antidopage (AMA) en la matière, rendant plus complexe l'organisation d'une lutte coordonnée globale, géographiquement comme sportivement.

Deuxièmement, l'offre de paris s'est considérablement diversifiée. En plus des « paris en dur » traditionnels, les paris en ligne ont fait leur apparition au tournant des années 2010, décuplant les offres. Aux côtés des sites « légaux » autorisés à partir de cette période, une kyrielle de sites illégaux n'a pas tardé à faire son apparition, démultipliant les possibilités. Or, la criminalité organisée a rapidement compris qu'elle avait tout intérêt à miser sur ce secteur à deux titres. D'une part parce qu'en intervenant dans le match par le biais d'un trucage, il devient possible d'en connaître à l'avance le résultat, et donc de maximiser ses gains, surtout quand

⁴⁸ Communiqué du CIO, « Le mouvement sportif décide d'une stratégie commune pour lutter contre les paris irréguliers » CIO, 24 juin 2010, disponible sur <https://www.olympic.org/fr/news/le-mouvement-sportif-decide-d-une-strategie-commune-pour-lutter-contre-les-paris-irreguliers/92584>

le résultat va à l'encontre des cotes⁴⁹. D'autre part, parce que le recours à ces paris constitue une plate-forme de blanchiment d'argent extrêmement performante⁵⁰. En effet, certains sites illégaux proposent des taux de retour aux joueurs - c'est-à-dire ce qu'un parieur récupère en moyenne sur sa mise - de plus de 98 %. En d'autres termes, et *a fortiori*, si le résultat d'un match ou d'une action est connu à l'avance, l'argent sale misé reviendra blanchi et pourra donc être réinjecté sans difficulté dans l'économie légale.

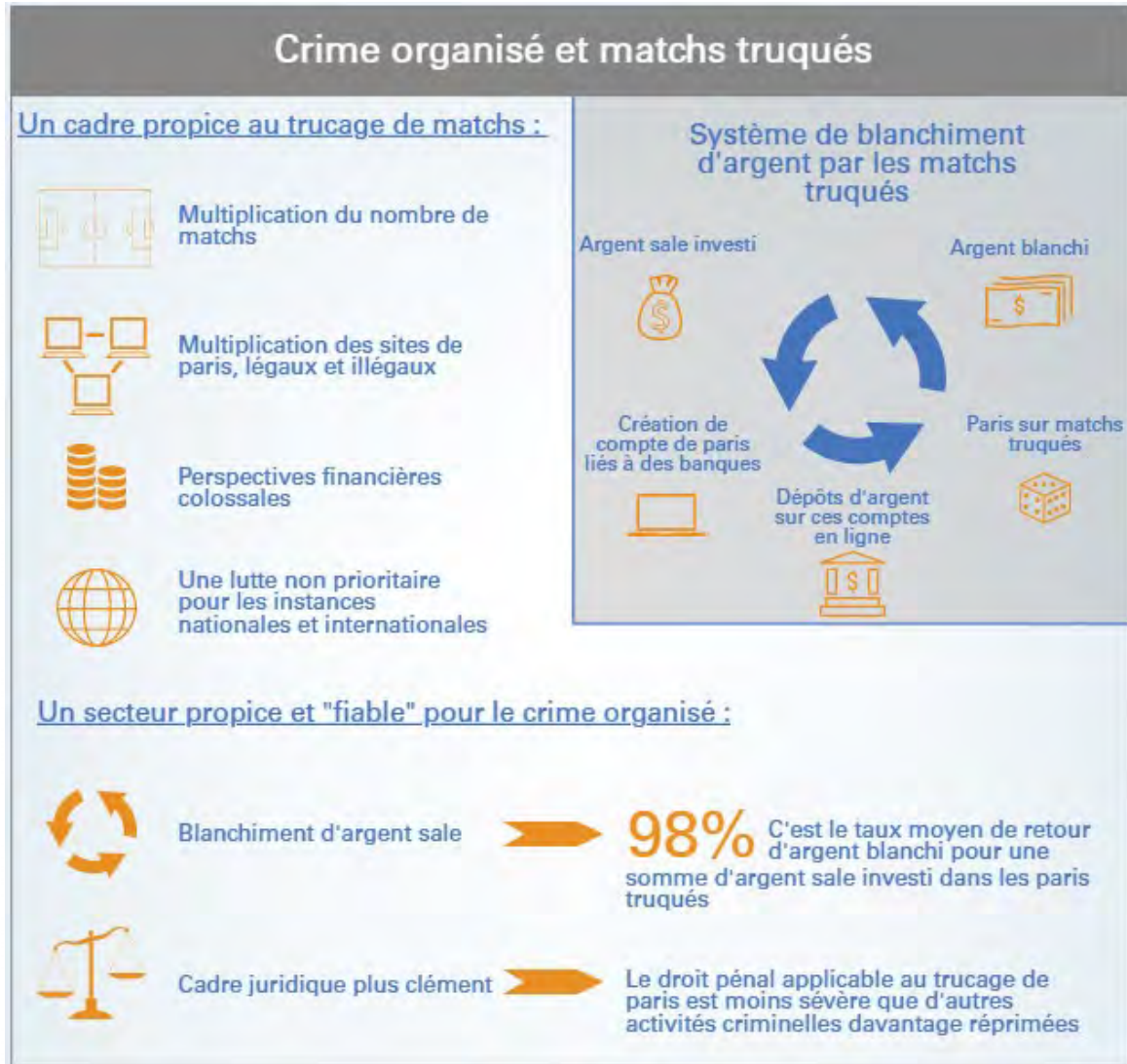
Troisièmement, des raisons juridiques peuvent ici être mentionnées. Alors que certaines activités utilisées par la criminalité organisée sont sévèrement sanctionnées par la justice pénale, la manipulation de rencontres sportives a pendant longtemps fait l'objet de sanctions « plus clémentes ». Selon le calcul des groupes criminels, il est ainsi plus « rentable » de développer leur activité dans le domaine du trucage, où les amendes et peines sont moins lourdes que dans le proxénétisme ou trafic d'êtres humains, par exemple.

Quelle situation aujourd'hui ?

La situation est aujourd'hui complexe. Si de nombreux efforts ont été réalisés et qu'une prise de conscience a eu lieu au sein du milieu sportif, les scandales demeurent encore légion, partout dans le monde et dans tous les sports. Le développement de nouvelles pratiques sportives, la création de nouvelles compétitions offrent aux parieurs, bien comme mal intentionnés, de nouveaux terrains de jeu, qui sont sans limite. Là encore, la prise en compte des enjeux internationaux apparaît comme indispensable. Le défi est immense : il en va de la survie du sport.

⁴⁹ Wladimir Andreff, « Dérives financières : une remise en cause de l'organisation du sport », *Finance & Bien Commun*, vol. 26, n° 1, 2007.

⁵⁰ Christian Kalb et Pim Verschuuren, *Blanchiment d'argent : un nouveau fléau pour les paris sportifs ?*, Paris, Armand Colin, 2013.



L'INTÉGRITÉ DU SPORT : NOUVEAU TERRAIN D'AFFRONTMENT GÉOPOLITIQUE ?

Si la compétition pour le tableau des médailles a marqué les esprits et l'histoire du sport, notamment pendant la guerre froide, faisant l'objet d'une lutte acharnée entre blocs de l'Est et de l'Ouest, il semblerait qu'un nouveau type d'opposition se fasse jour désormais, et sur un nouveau terrain : celui de la lutte pour l'intégrité. À l'instar d'autres composantes du sport, l'intégrité se trouve aujourd'hui aux prises à des tractations politiques, devenant un terrain d'affrontement entre puissances. Plus spécifiquement, les États-Unis semblent avoir investi cet enjeu à travers notamment deux domaines : la lutte contre la corruption dans le sport ainsi que la lutte contre le dopage. Une fois encore, étudier la gouvernance du sport sans tenir compte des enjeux géopolitiques afférents reviendrait à se priver d'un pan entier de réflexion,

ce qui empêcherait de comprendre les tenants et aboutissants de ces problématiques.

Vers une évolution de la *Lex Sportiva* ?

À l'instar de la *Lex Mercatoria* qui désigne l'ensemble des règles de droit servant à encadrer les relations contractuelles et répondre aux besoins du commerce international, Franck Latty développe, dans le cadre de sa thèse, le concept de *Lex Sportiva*⁵¹. De façon schématique, il considère à travers cette notion qu'il existe une forme d'autorégulation sportive, permettant à des organisations privées de produire des règles qui vont s'appliquer à l'échelle internationale. Alors que l'auteur démontre clairement l'existence de cette *Lex Sportiva*, et plus particulièrement celle émanant du CIO, considérée comme ordre juridique central, la question de l'autonomie reste discutée. Pour Alain Pellet, « malgré l'ardeur mise par certains États - à commencer par la France - à tenter de les soumettre à l'emprise de leur droit interne, les normes transnationales sportives - comme les normes mercatiques - jouent adroitement de la pluralité des souverainetés étatiques »⁵². En dépit d'une forte autonomie, ce droit transnational connaît toutefois de « sérieuses restrictions », son indépendance sur certains sujets se faisant moins importante. Dans le domaine de la lutte contre le dopage, par exemple, les États et les organisations internationales se sont, particulièrement après le scandale Festina (voir *infra*), saisis du sujet, ce qui a abouti notamment à la création de l'Agence mondiale antidopage et à l'adoption d'un Code antidopage. Au-delà de la « concurrence » de la part du droit communautaire qui est très largement étudiée par les travaux de Franck Latty, se pose également la question de l'importance prise par certains pays. Les États-Unis, par leurs positionnements et par leur activisme sur les affaires d'intégrité depuis le tournant des années 2010, pourraient venir bouleverser le *statu quo*.

Les États-Unis, nouveau gendarme de l'intégrité sportive mondiale ?

L'activisme américain dans le domaine de l'intégrité doit être lu à la lumière de la position du pays sur la scène internationale. En effet, depuis 2010, on note une montée en puissance des États-Unis sur le terrain judiciaire, avec des actions menées à l'encontre d'entreprises ou de chefs d'entreprise ne respectant pas la législation américaine.

⁵¹ Franck Latty, « La *Lex Sportiva* - Recherche sur le droit transnational », Sciences de l'Homme et Société, Université Paris Nanterre, 2005.

⁵² Avant-propos d'Alain Pellet de la thèse publiée de Franck Latty, *La Lex sportiva : Recherche sur le droit international*, Leiden, Brill | Nijhoff, 2007.

À l'échelle française, l'actualité a particulièrement été marquée par deux événements : l'arrestation et l'emprisonnement aux États-Unis de Frédéric Pierucci, cadre supérieur d'Alstom, pour avoir eu connaissance du versement de pots-de-vin pour décrocher un contrat en Indonésie, et la condamnation de BNP Paribas par un tribunal de Manhattan en mai 2015 à une amende de 8,9 milliards de dollars, sanctionnant deux infractions, « falsification de documents commerciaux » et « collusion ». Dans ces cas, le principe d'extraterritorialité des lois américaines est brandi par le *Department of Justice* pour justifier ces sanctions.

FOCUS - QU'EST-CE QUE LE PRINCIPE D'EXTRATERRITORIALITÉ DES LOIS AMÉRICAINES ?

Le dispositif d'extraterritorialité des lois américaines trouve sa source à travers l'entreprise de défense américaine Lockheed. Au milieu des années 1970, des révélations mettent à jour un système de corruption international touchant plusieurs pays, et entraînant une crise politique majeure en leur sein ainsi qu'aux États-Unis. Face à la déflagration internationale, Washington décide de réagir en se dotant d'une nouvelle législation : le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA)⁵³ en 1977. En 1998, Washington décide d'élargir cette loi anticorruption aux entreprises du monde entier, en faisant reposer son argumentaire juridique sur des éléments matériels ou personnels américains. En d'autres termes, l'utilisation de dollars, le passage par une chambre de compensation américaine lors d'une transaction financière, la présence de composants américains dans un système de production ou la participation d'un citoyen américain justifie l'intervention du *Department of Justice* et donc l'application des lois américaines ?

Cette tentative d'impérialisme américain ne se limite pas aux seules affaires économiques et aux grandes entreprises étrangères, puisque le monde du sport en a également fait l'expérience. Qu'il s'agisse du coup de filet spectaculaire à la veille du 65^e congrès de la FIFA en 2015⁵⁴ ou des différentes déclarations du Comité national olympique américain dans le cadre notamment des affaires de dopage russe, difficile de ne pas voir de la part des États-Unis une volonté d'être omniprésents sur les enjeux de gouvernance sportive, et plus particulièrement sur la question centrale de l'intégrité. Pour comprendre cette tendance, plusieurs

⁵³ Texte du FCPA, disponible sur <https://www.justice.gov/criminal-fraud/foreign-corrupt-practices-act>

⁵⁴ Le 27 mai 2015, sept responsables de la FIFA sont arrêtés à Zurich : Jeffrey Webb (président de la CONCACAF) ; Eugenio Figueredo (ancien président de la CONMEBOL) ; Eduardo Li (membre du comité exécutif de la CONCACAF) ; Julio Rocha (ancien président de l'UNCAF), Costas Takkas (attaché du président de la CONCACAF) ; Rafael Esquivel (membre du comité exécutif de la CONCACAF) ; José Maria Marin (ancien président de la Fédération brésilienne de football).

éléments doivent être pris en compte. Tout d'abord, la dimension « culturelle » des États-Unis peut être ici évoquée, notamment à travers le concept de « destinée manifeste » et l'approche messianiste que peut avoir Washington vis-à-vis des affaires internationales. Devenu outil de puissance à part entière, le sport semble constituer un nouveau terrain d'expression de ce messianisme. Cette approche est d'autant plus renforcée par le rôle historique important des États-Unis au sein des institutions sportives internationales et de la gouvernance sportive. Washington a, depuis le début du sport moderne, une voix écoutée et suivie dans l'écosystème sportif.

En outre, il faut souligner que les services de sécurité américains ont été mis au service du *Department of Justice* et qu'au-delà de l'objectif légitime de la lutte contre la corruption, la puissance états-unienne mettait aussi en cause la FIFA pour n'avoir pas obtenu l'organisation de la Coupe du monde masculine de football de 2022. Au même moment, l'influent hebdomadaire britannique *The Economist* plaidait, en déplorant la corruption de la FIFA, pour que la gestion du football soit attribuée à une société cotée en bourse à New York. Outre le fait que les cas Eron et Lehman Brothers démontrent qu'il ne s'agit pas d'une garantie de gestion saine et de stabilité économique, il y avait bien là une tentative de déposséder les instances multilatérales du football au profit d'une société privée de droit américain, ce qui avait une tout autre signification. Si l'objectif de lutte contre la corruption doit être promu et défendu, le souci doit être celui d'une plus grande transparence et d'une réforme interne de la FIFA, et non pas sa dépossession par une société privée, le remède étant alors pire que le mal.

Enfin, et comme explicité dans le communiqué de presse du *Department of Justice*, publié au moment de l'arrestation des membres de la FIFA⁵⁵, mais également au sein des travaux préparatoires du Rodchenkov Anti-doping Act⁵⁶, le poids économique du sport est systématiquement mis en lumière. Dans ce dernier exemple, l'une des justifications du projet de loi est assez éloquente : « L'impact économique du sport dans l'économie des États-Unis dépasse les 500 milliards de dollars par an. Les fraudes liées au dopage dans les grandes compétitions sportives internationales menacent sérieusement la valeur de ce secteur de l'économie états-unienne.⁵⁷ ». En d'autres termes, face à un monde sportif qui ne réussit pas à lutter efficacement contre ces fléaux, alors qu'ils portent atteinte aux intérêts américains, Washington souhaite impulser des réformes et *in fine* façonner l'intégrité sportive

⁵⁵ « Nine FIFA officials and five corporate executives indicted for racketeering conspiracy and corruption », *Justice.gov*, 27 mai 2015.

⁵⁶ Rodchenkov Anti-Doping Act of 2019, [H.R. 835](#), 116th Congress, 2019-2020.

⁵⁷ *Ibidem*.

internationale, en ayant recours, si nécessaire, à son arme juridique : l'extraterritorialité des lois américaines.

L'affaire de dopage russe : une ligne de rupture dans la lutte multilatérale contre l'intégrité ?

Cette prise de position américaine s'inscrit dans une histoire longue de lutte contre le dopage. Pour comprendre ce phénomène, un bref retour en arrière s'impose. En effet, face au fléau, sanitaire d'abord, mais également réputationnel, que représente le dopage, et compte tenu de la mondialisation du sport, il s'est rapidement avéré qu'il était parfaitement vain de mener une lutte uniquement nationale. Le scandale Festina sur le Tour de France, à l'été 1998, acheva de convaincre les indécis et l'Agence mondiale antidopage fut créée en 1999. La lutte contre le dopage devenait non seulement internationale⁵⁸, mais surtout multilatérale.

FOCUS - L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

Serpent de mer depuis le milieu des années 1960, la lutte contre le dopage dans le sport s'est, au fil des scandales, structurée en se dotant d'une définition⁵⁹, puis en mettant en œuvre des contrôles lors des compétitions dès 1968⁶⁰. Face à un fléau qui décrédibilise le sport et constitue une intolérable atteinte à sa « glorieuse incertitude » ainsi qu'à la santé des sportifs, différentes tentatives de réglementation sont opérées. C'est notamment le scandale Festina à l'été 1998, lors du Tour de France, qui poussa le monde du sport à agir collectivement. En février 1999, le CIO organisa ainsi une conférence mondiale sur le dopage, permettant de réunir l'ensemble des parties prenantes. Cette conférence aboutit à la déclaration de Lausanne, qui créa officiellement une « agence internationale indépendante antidopage »⁶¹. Pour faire face à cet enjeu, une structuration hybride fut mise en place, composée et financée à parts égales par le mouvement sportif et par les gouvernements. À ce titre, l'AMA constitue une exception dans le paysage sportif international. D'un point de vue juridique, elle est également une fondation de droit privé suisse sans but lucratif.

⁵⁸ Notons ici que le Conseil de l'Europe a été, dès 1989, particulièrement actif sur ce sujet, notamment à travers sa convention contre le dopage, <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168007b0eb>

⁵⁹ Notons ici l'importance du Congrès d'Uriage-les-Bains en 1963, faisant notamment suite à la mort du cycliste danois Knud Enemark Jensen lors des Jeux olympiques d'été de 1960.

⁶⁰ Jean-François Bourg, *Le dopage*, Paris, La Découverte, 2019.

⁶¹ Agence mondiale antidopage, *Déclaration de Lausanne sur le dopage dans le sport*, 1999.

L'organisation se dote en 2004 d'un Code mondial antidopage qui « est le document de base qui harmonise les politiques, règles et règlements antidopage des organisations sportives et des autorités publiques à travers le monde »⁶². Document de référence, il évolue en fonction des recherches scientifiques, mais également de l'actualité. Pour preuve, en janvier 2016, Maria Sharapova est contrôlée positive au meldonium, substance alors interdite depuis quelques jours. D'abord suspendue deux ans, sa peine est ensuite réduite par le Tribunal arbitral du sport à quinze mois. En complément de cette organisation internationale, ce combat est également soutenu par la Convention internationale de l'UNESCO⁶³ contre le dopage dans le sport, adoptée en 2005 et entrée en vigueur en 2007. Celle-ci constitue également une nouvelle confirmation de l'approche multilatérale développée pour lutter contre le fléau du dopage.

À partir de 2014, l'AMA va pourtant devoir faire face à un scandale d'une ampleur sans précédent avec la révélation d'affaires de dopage en Russie.

EN QUELQUES MOTS : LE DOPAGE EN RUSSIE

Fin 2014, à la suite des témoignages sur la chaîne allemande ARD de l'ancienne coureuse russe de demi-fond Yuliya Stepanova et de son mari, ancien contrôleur à l'Agence russe antidopage (RUSADA), l'AMA diligente un rapport qui conclut en novembre 2015 à l'existence de « nombreuses failles dans le système antidopage en Russie »⁶⁴, corroborant les allégations de dopage généralisé. La Fédération russe d'athlétisme est suspendue par la fédération internationale, l'IAAF, et la RUSADA est déclarée non conforme par l'AMA. Plusieurs nouveaux rapports sont publiés⁶⁵, entraînant la suspension de certains sportifs russes lors des olympiades de Rio et de Pyeongchang.

Début 2019, à la demande de l'AMA, Moscou transmet de nombreux dossiers à l'institution afin de blanchir ses athlètes. En septembre, pourtant, l'agence souligne des erreurs et des incohérences dans les résultats fournis, semblant démontrer une manipulation de ces derniers.

En décembre 2019, cinq ans après la révélation de l'affaire, l'agence décrète la non-conformité de RUSADA pour une durée de quatre ans⁶⁶. En d'autres termes, la Russie ne peut participer à de grands événements sportifs internationaux – ou en accueillir sur son sol.

⁶² Présentation du Code, <https://www.wada-ama.org/fr/nos-activites/le-code>

⁶³ Convention internationale contre le dopage dans le sport, UNESCO, 2005.

⁶⁴ Agence mondiale antidopage, *The Independent Commission Report #1*, Montréal, 2015.

⁶⁵ Richard McLaren, *WADA Investigation on Sochi Accusations*, Agence mondiale antidopage, 16 juillet 2016.

⁶⁶ « Le Comité exécutif de l'AMA approuve unanimement la non-conformité de l'Agence antidopage russe pour quatre ans », *Agence mondiale antidopage*, 9 décembre 2019, disponible sur <https://www.wada-ama.org/fr/media/nouvelles/2019-12/le-comite-executif-de-lama-approuve-unanimement-la-non-conformite->

Selon toute vraisemblance, cette affaire constitue une ligne de rupture majeure dans la gouvernance du sport pour trois raisons. D'une part, ce scandale met en lumière un système de triche d'une ampleur inédite, certains commentateurs allant même jusqu'à parler de dopage d'État, impliquant les plus hauts responsables sportifs et politiques de la Russie. D'autre part, cette affaire étonne également par sa longévité et ses nombreux rebondissements. Ce scandale a en effet connu chaque année de nouvelles révélations, aboutissant à la décision inédite de l'AMA en décembre 2019 d'exclure la Russie de toute compétition sportive pour quatre ans⁶⁷. Enfin, et au-delà de la sensibilité des révélations, ce sujet met en exergue une véritable bataille d'influence. En effet, les États-Unis, notamment par la voix de Travis Tygart, président de l'USADA, ont, tout au long de l'affaire, milité pour une sanction exemplaire à l'égard du sport russe⁶⁸. Cette voix a eu d'autant plus d'écho que les États-Unis ont accueilli sur leur sol Grigory Rodchenkov, ancien directeur de la RUSADA, ayant fui la Russie de peur de représailles, à la suite de ses révélations sur le système de dopage russe, qu'il avait lui-même pour partie supervisé.

Une fois de plus, derrière l'objectif légitime de lutte contre le dopage, les États-Unis semblent disposer d'un agenda d'affirmation de leur puissance et de volonté de régir une cause relevant de la communauté sportive internationale par une instance nationale américaine. Là encore, et comme s'agissant de la corruption, il convient davantage de renforcer les instances internationales, quitte à faire pression sur elles, que de les déposséder de leurs compétences.

Un affaiblissement certain de la lutte multilatérale contre le dopage

Ainsi, les critiques américaines à l'égard de l'AMA se sont donc intensifiées au cours des dernières années. Soutenu par l'USADA et proposé en janvier 2019, le Rodchenkov Anti-doping Act (RADA), qui permet à la justice états-unienne de poursuivre et d'infliger peines de prison et amendes à toute personne, de toute nationalité, qui serait impliquée dans une affaire internationale de dopage, a été adopté par le Sénat américain en novembre 2020.

Preuve supplémentaire de la défiance de Washington envers l'AMA, un rapport rédigé par l'Office of National Drug Control Policy (ONDCP) à l'attention du Congrès

de-

agence#:~:text=Aujourd'hui%2C%20le%20Comit%C3%A9%20ex%C3%A9cutif,une%20p%C3%A9riode%20de%20quatre%20ans

⁶⁷ Notons que la Russie a fait appel de cette décision devant le Tribunal arbitral du sport.

⁶⁸ « Statement from USADA CEO Travis Tygart on the WADA CRC's latest Russia recommendations », *usada.org*, 26 novembre 2019, disponible sur <https://www.usada.org/statement/statement-travis-tygart-wada-crc-latest-russia-recommendations/>

américain suggérerait l'arrêt du versement annuel de 2,7 millions de dollars à l'Agence mondiale antidopage, en raison de l'utilisation jugée controversée des fonds⁶⁹.

Cette législation est particulièrement importante pour plusieurs raisons. D'abord, parce que les États-Unis confirment l'utilisation du principe d'extraterritorialité des lois américaines, en investissant désormais la sphère sportive. Ensuite, cette loi porte un coup important à l'AMA, puisqu'elle instaure une approche unilatérale, en lieu et place d'une approche multilatérale défendue par l'agence mondiale. La présidente de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), Dominique Laurent, souligne d'ailleurs ce risque⁷⁰, appelant à la poursuite d'une lutte multilatérale. La critique à l'égard des États-Unis est ici à peine voilée : « la lutte contre le dopage ne peut être menée efficacement que de manière internationale et harmonisée ». Enfin, parce que cette décision peut faire jurisprudence, en poussant d'autres États à se détourner de l'instance internationale pour préférer une approche nationale, vidant non seulement de sa substance la mission l'AMA, mais plus encore présentant un risque non négligeable de fragmentation de la lutte antidopage.

⁶⁹ Rick Maese, « Federal government threatens to pull WADA funding if it refuses reforms », *Washington Post*, 24 juin 2020, disponible sur https://www.washingtonpost.com/gdpr-consent/?next_url=https%3a%2f%2fwww.washingtonpost.com%2fsports%2f2020%2f06%2f24%2ffederal-government-threatens-pull-wada-funding-if-it-refuses-reforms%2f

⁷⁰ « Déclaration de la Présidente de l'AFLD, Dominique Laurent, en faveur du multilatéralisme dans l'antidopage », *Agence française de lutte contre le dopage*, 2 juillet 2020, disponible sur <https://www.aflld.fr/declaration-de-la-presidente-de-laflld-dominique-laurent-en-faveur-du-multilateralisme-dans-lantidopage/#:~:text=2%20juillet%202020-,D%C3%A9claration%20de%20la%20Pr%C3%A9sidente%20de%20l'AFLD%2C%20Dominique%20Laurent%2C%2C%20multilat%C3%A9ral%2C%20fort%20et%20l%C3%A9gitime>

VERS UNE RÉFORME FORCÉE DE LA GOUVERNANCE DU SPORT ?

À l'instar de l'évolution des relations internationales en général, les États et les organisations internationales ne sont désormais plus les seuls acteurs du monde du sport dont les voix comptent. Le développement exponentiel de l'économie du sport a octroyé une place de choix aux médias, aux sponsors ou encore aux équipementiers. Ces derniers ont acquis au cours des années une influence croissante, susceptible parfois de faire évoluer des lois nationales⁷¹.

Pourtant, dans cet écosystème sportif, au-delà des institutions sportives, des États et du secteur économique, plusieurs acteurs sont encore trop souvent oubliés. Or plusieurs d'entre eux poussent vers une réforme des pratiques et des institutions : les ONG, la société civile, mais également que les sportifs eux-mêmes. Si leurs revendications peuvent être différentes et les formes de celles-ci hétérogènes, ces nouveaux acteurs n'en recherchent pas moins le changement dans et par le sport⁷².

UNE ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SPORT ENCOURAGÉE PAR DES ACTEURS EXOGÈNES

Selon la formule de Georges Clemenceau, si la « guerre est une chose trop grave pour la confier à des militaires », alors le sport pourrait être un sujet trop important pour la confier - exclusivement - au monde du sport. En effet, depuis une vingtaine d'années, et concomitamment au développement de ses enjeux, le sport figure au cœur de l'attention d'acteurs qui lui sont extérieurs et qui, de manière certes différente, le forcent à évoluer et à répondre aux défis qu'il doit affronter. Dans le cadre de ce rapport, nous choisissons de nous focaliser sur trois acteurs : les ONG, les médias d'investigation et la société civile. Des recherches complémentaires seront évidemment les bienvenues pour venir compléter ces éléments.

Le sport comme nouveau terrain d'étude des ONG et des médias d'investigation

Preuve de l'importance croissante du sport au sein des relations internationales, nombre d'ONG ont désormais développé un volet qui lui est consacré. Au-delà des

⁷¹ Pensons ici à l'autorisation, le temps de la Coupe du monde masculine de football, de vente d'alcool, au sein des stades brésiliens, en contradiction avec une loi nationale de 2003.

⁷² Jean Harvey, John Horne, Parissa Safai, Simon Darnell et Sebastian Courchesne-O'Neill, *Sport and Social Movements from the Local to the Global*, Londres, Bloomsbury, 2014, p. 24.

organisations qui utilisent le sport comme un enjeu de développement et de paix, notamment soutenu par l'Organisation des Nations unies⁷³ - citons ici Play International⁷⁴ ou Peace and Sport⁷⁵ -, les ONG, mais également des médias d'investigation s'intéressent désormais au sport et visent à dénoncer ses dérives.

Désormais, le sport n'est plus uniquement l'apanage de la presse spécialisée où il est seulement question de résultats sportifs et d'analyses. Scandales financiers, de corruption, affaires de violences sexistes et sexuelles ont aujourd'hui leur place dans les colonnes des plus grands quotidiens. Par exemple, dans le cas du scandale des abus sexuels au sein de la Fédération américaine de gymnastique, par Larry Nassar, le début de l'affaire est rendu possible grâce au témoignage de deux anciennes gymnastes dans l'*Indianapolis Star*. Malgré les contestations du principal intéressé, un nouvel entretien à la chaîne américaine CBS dans l'émission « 60 minutes » apportera le témoignage de nouvelles victimes, qui permettra ensuite de libérer la parole de plus d'une centaine d'autres. L'ancien médecin de la Fédération américaine sera finalement condamné à cent vingt-cinq ans de prison en décembre 2017. À l'échelle française, c'est à la suite d'une enquête⁷⁶ du collectif de journalistes Disclose, publiée en décembre 2019 que l'opinion publique prend connaissance de l'existence d'abus sexuels dans le sport français. Cette enquête « Le revers de la médaille » révélera 77 affaires ayant touché au moins 276 victimes dans 28 disciplines différentes.

Sur un tout autre sujet, le 4 décembre 2020, le *Washington Post* publiait un rapport sur la possible implication de Huawei dans un système de surveillance des populations ouïghoures en Chine⁷⁷. Quelques heures après, Antoine Griezmann, via les réseaux sociaux, annonçait sa décision de rompre son contrat de sponsoring avec l'entreprise chinoise, qui l'accompagnait depuis 2017, constituant un précédent dans l'histoire du sport.

Les ONG, nouvelles actrices incontournables de la réforme

À défaut de voir les situations réglées par les parties prenantes, plusieurs organisations non gouvernementales se sont emparées des sujets sportifs et ont

⁷³ Site de l'ONU, <https://www.un.org/development/desa/dspd/sport-development-peace.html>

⁷⁴ Site de l'association, <https://www.play-international.org/>

⁷⁵ Site de l'association, <https://www.peace-sport.org/fr/accueil/>

⁷⁶ « Le revers de la médaille - Pédophilie dans le sport, le scandale », *Disclose*, 11 décembre 2019, disponible sur <https://abus-sport.disclose.ngo/fr/>

⁷⁷ Drew Harwell et Eva Dou, « Huawei tested AI software that could recognize Uighur minorities and alert police, report says », *Washington Post*, 8 décembre 2020, disponible sur <https://www.washingtonpost.com/technology/2020/12/08/huawei-tested-ai-software-that-could-recognize-uighur-minorities-alert-police-report-says/>

multiplié au cours des dernières années les recherches et les actions pointant les failles de la gouvernance actuelle.

À ce titre, Transparency International, qui lutte principalement contre la corruption, s'est, dès 2009, saisie de ce sujet, avec la publication d'un *working paper* visant non seulement à construire une vraie culture de l'intégrité, mais également à prévenir tout abus⁷⁸, avant de réaliser un rapport à l'attention de la FIFA⁷⁹ et de publier en 2016 un *Global Corruption Report: Sport*⁸⁰. Au-delà du tableau très noir que dresse l'organisation, il s'agit également de proposer des recommandations concrètes pour améliorer la transparence des organisations sportives, mieux lutter contre le truchage de matchs ou favoriser les échanges entre parties prenantes.

Ces organisations non gouvernementales se sont également très largement saisies de la question des droits humains, et ce, depuis plusieurs décennies. L'organisation de la Coupe du monde masculine de football en 1978 en Argentine, sous la dictature de Jorge Rafael Videla, avait fait l'objet de très nombreuses protestations de la part de collectifs, ainsi que de nombreux appels aux boycotts. Plus récemment, les Jeux de Pékin en 2008 et de Sotchi en 2014 furent également le théâtre de nombreuses manifestations et d'appels à la mobilisation de la part d'ONG, notamment Amnesty International ou Reporters sans frontières. Côté football, dans le cadre de la préparation à l'accueil de la Coupe du monde masculine en 2022, le Qatar a été mis en cause sur le sort des travailleurs étrangers dans le cadre de la construction des stades sur les conditions de travail comme sur l'existence du système de *kafala*⁸¹. Face aux critiques, le pays a engagé un dialogue avec les ONG, qui a abouti à la suppression de ce système de parrainage, permettant une amélioration des conditions des travailleurs étrangers.

Dans le cadre d'un entretien, Sylvia Schenk qui dirige le groupe de travail « Sport » au sein de Transparency international Allemagne, rappelle qu'après l'adoption, en 2011, des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, plusieurs ONG comme « Human Rights Watch, Amnesty International et des syndicats internationaux ont commencé à faire campagne pour que les organisations sportives internationales adoptent également ces principes, notamment en ce qui concerne l'organisation des grands événements sportifs »⁸². En 2019, à la suite de l'annonce de l'organisation du Dakar 2020 par l'Arabie

⁷⁸ Transparency International, *Corruption and sport: Building Integrity and Preventing abuses*, 2009.

⁷⁹ Sylvia Schenk, *Safe Hands: Building Integrity and Transparency at FIFA*, Transparency International, 2011.

⁸⁰ Transparency International, *Global corruption report : sport*, 2016.

⁸¹ La *kafala* est un système qui oblige un travailleur expatrié à dépendre d'un « parrain », souvent qualifié de « sponsor » et qui peut être une personne physique ou morale.

⁸² Sylvia Schenk, « Sports organisations and the promotion of human rights », *Revue internationale et stratégique*, n°114, IRIS Éditions - Armand Colin, Paris, été 2019.

saoudite, Human Rights Watch n'hésitait pas à qualifier la stratégie du royaume de « sport washing »⁸³. Plus récemment, le 4 décembre 2020, la même organisation dévoilait un rapport dénonçant les traitements discriminatoires et illégaux réservés aux sportives hyperandrogènes à travers la réalisation de tests de féminité menant à la prise d'un traitement hormonal et allant parfois jusqu'à l'ablation des organes génitaux internes⁸⁴. La Fédération internationale d'athlétisme, World Athletics, est notamment pointée par plusieurs athlètes forcées à subir ce traitement depuis une dizaine d'années. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'une nouvelle entité s'est constituée en 2018, le Centre for Sport and Human Rights, et est exclusivement consacrée à ces sujets⁸⁵.

L'organisation d'une compétition sportive mondialisée attire la visibilité avec ses aspects positifs, mais suscite également des obligations que le pays organisateur doit prendre en compte. Faute de quoi, il sera, au moins partiellement, privé du prestige qu'il recherche.

Une mobilisation croissante de la société civile dans la gouvernance du sport : l'exemple de l'accueil des grands événements sportifs

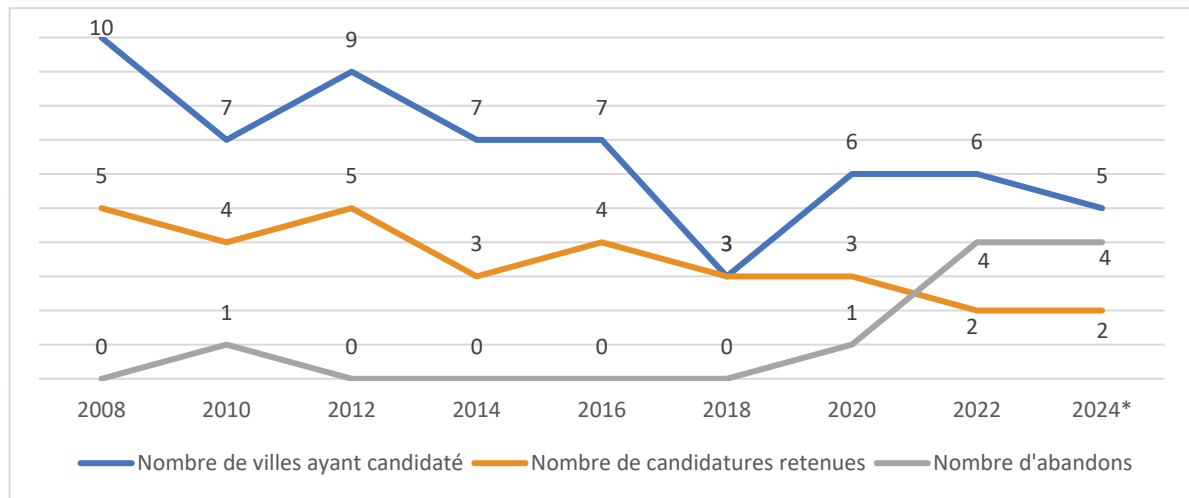
Aux défis de plus en plus nombreux auxquels les organisations de grands événements sportifs doivent répondre s'ajoute désormais celui du tarissement des candidatures pour les accueillir. Pour des raisons politiques et/ou économiques, le phénomène de raréfaction de villes ou pays hôtes a pris au cours de la dernière décennie de plus en plus d'ampleur. À ce titre, le cas du CIO est sans doute le plus saisissant. Alors que l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques était l'objet d'une compétition farouche, on observe non seulement une baisse significative du nombre de villes qui se portent candidates, mais aussi, plus inquiétant encore, une hausse du nombre de villes qui décident de se retirer en cours de processus de désignation.

⁸³ Minky Worden, *Saudi Arabia's Strategy to 'Sportswash' Abuses: Leaders Seek to Sideline Rights Concerns Through Boxing, Dakar Rally*, Human Rights Watch, 6 décembre 2019.

⁸⁴ Human Rights Watch, *"They're Chasing Us Away from Sport": Human Rights Violations in Sex Testing of Elite Women*, 4 décembre 2020.

⁸⁵ Site internet du CSHR, <https://www.sporhumanrights.org/en/about/overview>

Graphique 3 : Évolution des candidatures pour l'accueil des JOP (2008-2024)



Source : Site du CIO

Si chaque campagne de candidature répond évidemment à ses propres logiques, inextricablement liées à la situation propre du pays ou de la ville candidate, il est néanmoins possible de tirer quelques conclusions.

Premièrement, sur les dix abandons en cours de processus de désignation entre 2010 et 2024, cinq résultent d'expressions populaires négatives - référendum local, pétition, etc. Les raisons évoquées (trop coûteux, non pertinents, en décalage avec les priorités de la ville) sont propres à chaque contexte, mais doivent interpeller à la fois les autorités politiques nationales, mais également les autorités sportives internationales.

	Ville	Raison évoquée
2010	Bern	Référendum négatif sur l'octroi de deux crédits en faveur d'une candidature bernoise aux Jeux
2020	Rome	Refus du gouvernement de Mario Monti de garantir les éventuels surcoûts en raison de la crise économique frappant l'Italie et de l'investissement considérable que cela nécessiterait
2022	Stockholm	Refus du conseil municipal de soutenir le projet pour des raisons financières.
	Cracovie	Référendum négatif de la population de Cracovie
	Lviv	Contexte politique extrêmement complexe - Report de la candidature à 2026

2024	Oslo	Vote négatif d'un parti contre l'octroi d'une garantie financière à la candidature d'Oslo
	Rome	Opposition de la nouvelle maire de Rome, Virginia Raggi.
	Budapest	Pétition populaire dénonçant le coût de l'événement
	Boston	Manque d'adhésion de la part de la population
	Hambourg	Référendum négatif de la population de Hambourg

Source : Site du CIO

La crise financière de 2008, l'exemple des Jeux de Sotchi et son dépassement historique du budget, ainsi qu'une société civile de plus en plus mobilisée à se faire entendre constituent autant d'éléments propres à générer des doutes, ou tout du moins des discussions. Comme le souligne Jules Boykoff, l'intensification des protestations anti-Jeux depuis le début du XXI^e siècle est indéniablement un des facteurs qui ont poussé le CIO à mettre en œuvre pour une réforme⁸⁶. L'organisation a tâché d'apporter quelques réponses à travers son Agenda 2020⁸⁷. Alors que le principe d'héritage devient l'alpha et l'oméga des prochaines candidatures, l'organisation olympique ouvre, parmi 40 recommandations, la porte à une hypothèse qu'elle avait jusque-là refusée : la co-organisation des Jeux par des villes ou pays voisins « pour des raisons géographiques ou de durabilité »⁸⁸ correspondant le mieux aux besoins sportifs, économiques, sociaux et de planification environnementale à long terme. Bien que séduisante de prime abord, cette proposition mérite là encore d'être étudiée plus attentivement. Si le postulat de départ semble signifier que le poids de l'organisation et donc le coût financier seraient divisés par deux, il convient toutefois de rester prudent face à cette hypothèse en raison des attentes du CIO en matière d'infrastructures d'accueil, de transport, etc. En effet, si la facture pour chaque ville hôte peut être, théoriquement, moins élevée, elle reste néanmoins substantielle, d'une part, et l'addition des budgets risquerait de dépasser celui d'une seule ville hôte, d'autre part. Enfin, l'empreinte carbone d'un double méga-événement international pourrait s'avérer très importante. À ce titre, l'Euro masculin de football 2020, reporté à l'été 2021, ainsi que la triple organisation de la Coupe du monde masculine de football en 2026 par le Canada, les États-Unis et le Mexique seront particulièrement intéressants à étudier d'un point de vue environnemental.

Deuxièmement, la place du sport au sein de l'actualité internationale est allée de pair avec une attention plus importante à l'égard de ses ressorts, mais également

⁸⁶ Jules Boykoff, « Protest, Activism, and the Olympic Games: An Overview of Key Issues and Iconic Moments », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 34, n° 3-4, 4 mars 2017.

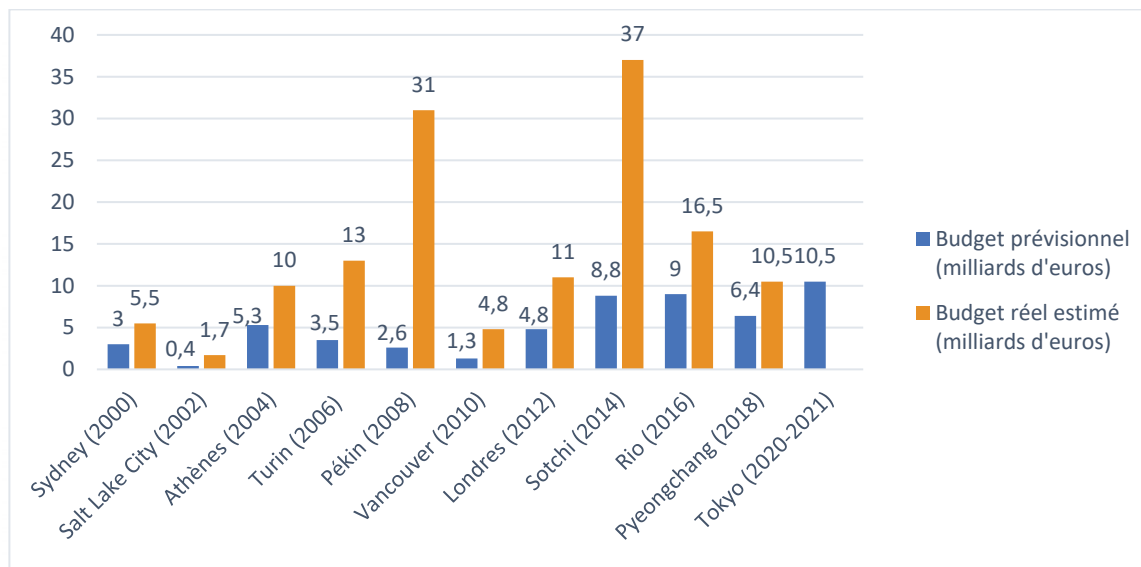
⁸⁷ Agenda olympique 2020, Recommandations, 2020.

⁸⁸ Agenda olympique 2020, Recommandation 1 : Positionner la procédure de candidature en tant qu'invitation, point 4, 2020.

sur les enjeux financiers qu'il charrie. Peu évoqués et/ou discutés jusqu'au tournant des années 1990, les coûts, notamment de l'organisation des grandes compétitions sportives, se trouvent désormais minutieusement étudiés, et plusieurs observateurs mettent en garde non seulement sur les budgets de plus en plus importants - + 517 % entre les Jeux de 2002 et ceux de 2018 - mais également sur les « dérapages financiers » - entre 64 % et 1 092 % d'augmentation par rapport aux budgets prévisionnels.

Graphique 4 : Évolution du budget d'organisation des Jeux (2000-2020)

Milliards d'euros



Source : Site du CIO et articles de presse

La prise en compte du contexte international est, là encore, indispensable pour comprendre ces critiques, puisque la situation économique, notamment à partir des années 2007-2008, est extrêmement préoccupante : hausse du chômage, explosion de la dette des États, investissements gelés, récession pour certains pays. La Grèce, notamment, traverse une période de vulnérabilité économique, et certains n'hésitent pas à pointer les conséquences que les Jeux d'Athènes eurent sur l'aggravation d'une situation déjà fragile. De manière concomitante, le développement des réseaux sociaux et des moyens de communication permet également de donner une caisse de résonance plus importante aux manifestations au sein de pays hôtes contre certains événements. Pensons ici, par exemple, aux manifestations brésiliennes de mai 2013 contre la décision d'augmenter le prix du ticket de bus, qui, prenant de l'ampleur, se transformèrent en un réquisitoire contre les dépenses dispendieuses de l'État à l'occasion de la Coupe du monde masculine de football ainsi que des Jeux olympiques et paralympiques. La multiplication des enquêtes de médias comme d'études scientifiques sur la question des éléphants blancs eut également un écho considérable au sein des sociétés civiles.

FOCUS - LES « ÉLÉPHANTS BLANCS »

L'origine de cette expression vient de Thaïlande et d'Asie du Sud-Est. Selon la légende, la mère de Bouddha, la veille de son accouchement, rêva d'un éléphant blanc et ce dernier prit une place importante dans l'imaginaire collectif, devenant sacré. Rare donc précieux, il devint un cadeau que l'on offrait en signe de respect. Toutefois, cela se révélait être un cadeau dispendieux à entretenir, entraînant la ruine financière de son propriétaire⁸⁹.

Dans le domaine sportif, cette métaphore s'imposa dans le langage courant notamment après la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes en 2004. Quatre ans après l'accueil de ces compétitions, la Grèce se trouva plongée dans une grave crise politique, liée à la question de la dette, à la suite de la déflagration financière de 2008. Certains analystes ne tardèrent pas à lier la situation économique du pays avec les dépenses effectuées dans le cadre de l'accueil de l'Olympiade, qui semblaient, déjà à l'époque, trop élevées.

Là encore, il convient de lire relier ces évolutions à celles, plus larges, de la géopolitique, et particulièrement de l'importance des mobilisations populaires et des associations et organisations non gouvernementales. Si les lignes bougent indéniablement, notamment grâce à la mobilisation de la société civile, *quid* du pouvoir des individus seuls, notamment ceux passionnés de sport ?

Alors qu'une corrélation a pu être établie entre le « consommateur » de sport et l'utilisation assidue de réseaux sociaux⁹⁰, qui sont autant d'espace de mobilisation politique⁹¹, quel rôle et quelle importance donner aux individus face à des scandales sportifs ? Dans le cadre du Fifagate, une étude a mis en lumière que « les organisations luttant pour un changement dans la gouvernance du football n'ont reçu qu'une attention et un soutien digital minime »⁹², permettant donc d'avoir des doutes sur la capacité de ces supporters à réellement peser sur la réforme de la gouvernance du football. En revanche, plus récemment, dans le cadre du mouvement *Black Lives Matter*, né en 2013 sous forme d'hashtag sur les réseaux sociaux à la suite de la mort de Trayvon Martin et de l'acquittement de son meurtrier,

⁸⁹ Jens Alm, Harry Arne Solberg, Rasmus K. Storm et Tor Georg Jakobsen, « Hosting major sports events: the challenge of taming white elephants », *Leisure Studies*, vol. 35, n° 5, 2014.

⁹⁰ David Sutera, *Sport Fans 2.0: How Fans are Using Social Media to Get Closer to the Game*, Lanham, Scarecrow Press, 2013.

⁹¹ W. Lance Bennett et Alexandra Segerberg, *The Logic of Connective Action: Digital Media and the Personalization of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

⁹² Martin Hölzen et Henk Erik Meier, « Do Football Consumers Care About Sport Governance? An Analysis of Social Media Responses to the Recent FIFA Scandal », *Journal of Global Sport Management*, vol. 4, n° 1, 2 janvier 2019.

la mobilisation civile, et de la communauté sportive trouve un écho croissant, et même renouvelé en raison de la crise liée à la Covid-19, qui a accru les inégalités⁹³.

GOUVERNANCE ET FACTEURS EXOGÈNES : L'EXEMPLE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La pratique du sport est concrètement menacée par l'urgence climatique. En 2020, Rapid Transition Alliance a publié un rapport rédigé par David Goldblatt, *Playing against the clock: Global sport, the climate emergency and the case for rapid change*⁹⁴, mettant en lumière les conséquences alarmantes que le changement climatique ne manquera pas de produire sur le sport. Ainsi, un quart des terrains de football de la Premier League anglaise pourrait être sujets à des inondations chaque saison et la moitié des villes ayant accueilli les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver ne seraient plus en mesure de le faire d'ici 2050. Les conclusions de ce rapport résonnent avec de récents grands événements sportifs dont le bon déroulement a été altéré par les conditions climatiques, comme lors de la Coupe du monde masculine de rugby au Japon en 2019⁹⁵, les championnats du monde d'athlétisme organisés à Doha en 2019⁹⁶ ou lors de l'Open d'Australie en 2020⁹⁷. Cela met donc en exergue la dépendance du sport, comme toute activité humaine, à l'égard de l'environnement et la situation précaire de sa bonne pratique face au changement climatique. On peut ainsi y voir un cercle vicieux, dans lequel la pratique du sport et l'organisation de grands événements sportifs, dont l'empreinte carbone accélère le changement climatique, seraient en partie responsables de la mise en péril de son futur. En effet, les conditions climatiques prévisionnelles laissent présager qu'il sera de plus en plus difficile de pratiquer le sport à l'extérieur, en raison notamment de l'augmentation des catastrophes naturelles et des dégradations des infrastructures sportives liées à celles-ci.

Pourtant, le sport est en voie de multipolarisation. Par définition, les compétitions ne pourront donc, à l'avenir, être organisées uniquement dans des pays à climat tempéré. Il importe ainsi de tenir un équilibre entre l'universalisme de l'organisation

⁹³ Adam B. Evans, « 'Black Lives Matter:' Sport, Race and Ethnicity in Challenging Times », *European Journal for Sport and Society*, vol. 17, n° 4, 2020.

⁹⁴ David Goldblatt, *Playing Against the Clock: Global Sport, the Climate Emergency and the Case for Rapid Change*, Rapid Transition Alliance, juin 2020.

⁹⁵ Trois matchs ont dû être annulés en raison de l'arrivée du typhon Hagibis sur l'archipel.

⁹⁶ Ces championnats ont fait l'objet de critiques en raison des fortes chaleurs et un haut taux d'humidité qui ont directement affecté la performance des athlètes. Les épreuves se déroulant en dehors du stade climatisé ont été rythmées par les abandons - 28 participantes sur 68 au marathon féminin ont été contraintes d'abandonner - et les contre-performances.

⁹⁷ En janvier 2020, les feux de brousse qui ravageaient l'Australie ont perturbé l'Open d'Australie de tennis qui se déroulait à Melbourne. La fumée toxique a entraîné le report de quelques rencontres et perturbé le bon déroulement de certains matchs de qualification.

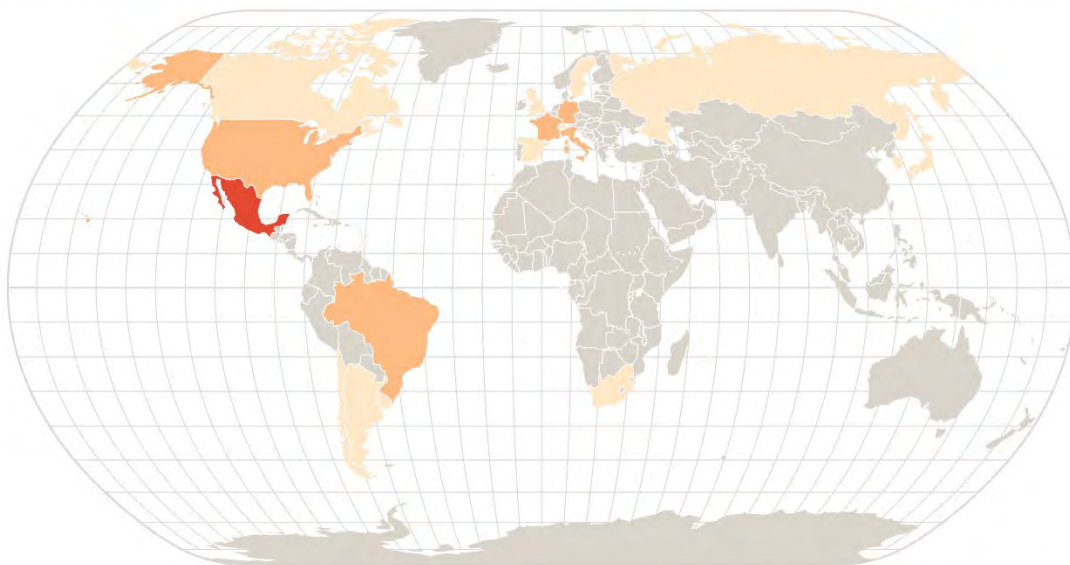
des compétitions et la lutte contre le changement climatique, en trouvant à chaque fois des solutions innovantes pour que les événements présentent un bilan carbone neutre.

La délicate équation entre mondialisation du sport et lutte contre le changement climatique

L'enjeu climatique dans le sport se pose avec d'autant plus d'acuité en raison la mondialisation de ce dernier. Elle se traduit par le développement de sa pratique, mais également par la volonté d'États d'accueillir de grands événements sportifs, encouragés par les fédérations internationales.

Jusqu'en 2002, la Coupe du monde masculine de football n'avait été organisée que sur deux continents (Europe et Amérique), et par seulement 14 États. En près de 70 ans.

Carte 1 : Répartition géographique des Coupes du monde masculines de football (1930-2022)



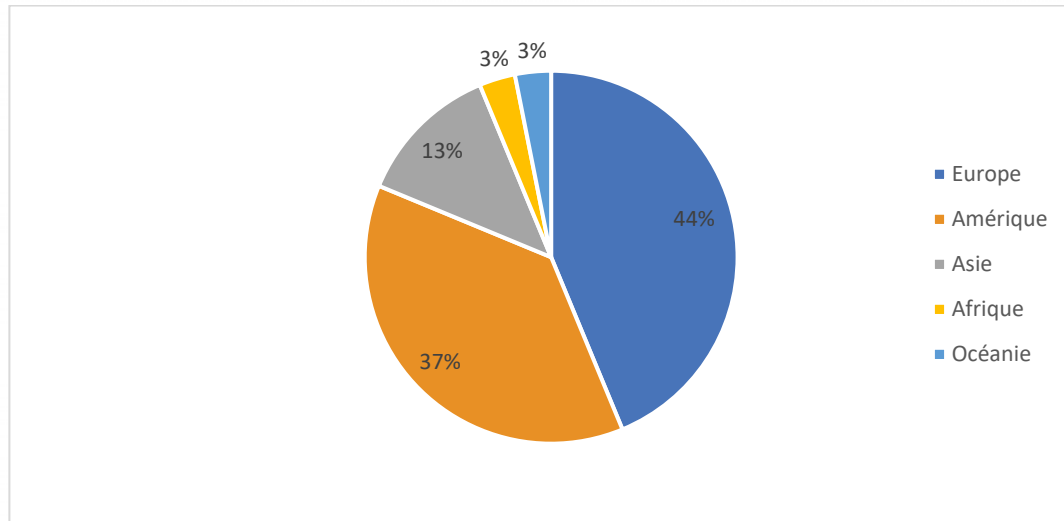
Nombre de Coupes du monde masculines organisées par pays

- 1
- 2
- 3

basemap from Natural Earth (CC0) - Source : FIFA / d'après Khartis, Atelier de cartographie de Sciences Po

Institut de relations internationales et stratégiques

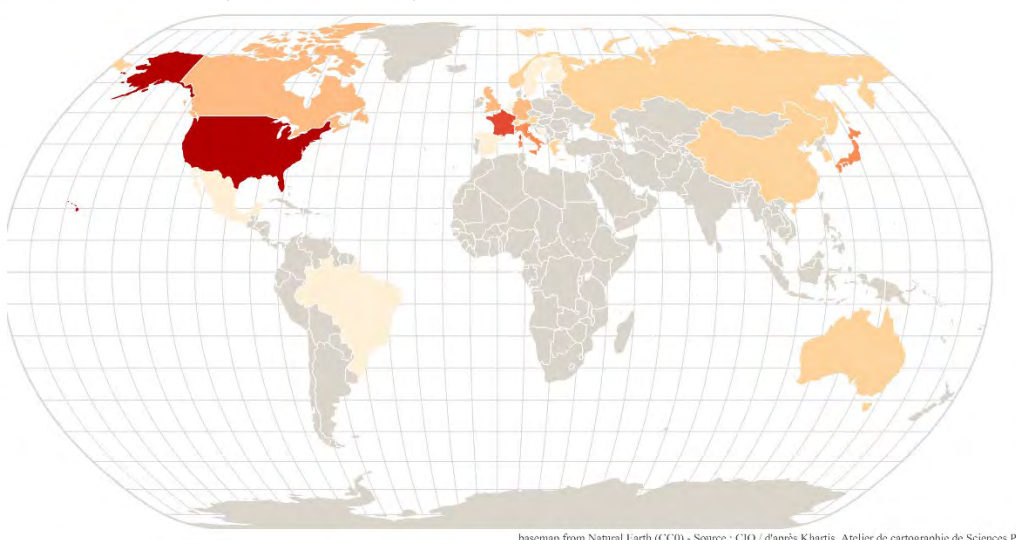
Graphique 5 : Répartition par continent des Coupes du monde masculines et féminines de football (1930-2023)



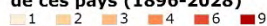
Côté Jeux olympiques et paralympiques, rares également sont les pays hôtes, notamment quand on compare ce chiffre aux 206 comités nationaux olympiques.

	Nombre d'éditions	Nombre de pays hôtes différents	Nombre de villes hôtes différents
JOP été (1896 - 2028)	31	19	23
JOP hiver (1924 - 2026)	25	13	21

Carte 2 : Répartition géographique des Jeux olympiques et paralympiques d'été et hiver (1896-2028)



Nombre de JOP d'hiver et d'été accueillis au sein de ces pays (1896-2028)



basemap from Natural Earth (CC0) - Source : CIO / d'après Khartis, Atelier de cartographie de Sciences Po

© Institut de relations internationales et stratégiques

Ainsi, la mondialisation des grands événements sportifs apparaît comme logique, et même souhaitable au regard de ce que le sport est devenu. Il ne peut et ne doit plus uniquement être vu à travers un prisme occidental, mais bien au contraire traduire la réalité multipolaire actuelle. Longtemps ancrés quasi exclusivement dans le giron des continents européen et américain, les grands événements sportifs s'universalisent désormais peu à peu. Symbole de cette désormais mondialisation du sport, souvenons nous que le Brésil, la Russie, la Chine et l'Afrique du Sud auront accueilli entre 2008 et 2022, sept méga-événements sportifs, les plaçant au cœur de l'attention.

Cette mondialisation soulève néanmoins des interrogations quant à l'empreinte carbone de ces méga-événements sportifs : production considérable de déchets, livraison de neige artificielle sur certains sites olympiques d'hiver, climatisation et construction d'infrastructures *ex nihilo* pour une compétition de quelques semaines, consommation d'électricité et d'énergie liée au transport⁹⁸. L'empreinte carbone du CIO, qui serait aussi élevée que celle d'un État comme la Barbade, permet de saisir l'ampleur de l'enjeu⁹⁹.

En d'autres termes, les fédérations sportives internationales se voient donc dans l'obligation de résoudre une complexe équation : encourager l'émergence d'une multipolarité du sport à travers l'organisation de compétitions internationales d'un côté et satisfaire les exigences de plus en plus fortes que pose la lutte contre le changement climatique de l'autre. Plutôt que d'y voir une fin en soi et une condamnation de voir jouer les mêmes compétitions toujours sous les mêmes tropiques, certains préfèrent considérer cela comme un nouveau défi technologique à relever, en accord avec les orientations des fédérations internationales pour penser le sport de demain.

Une récente prise de conscience du monde du sport face à l'enjeu climatique

Alors que plusieurs organisations internationales s'étaient saisies de l'enjeu climatique dès le tournant des années 1970¹⁰⁰, le monde du sport n'a commencé à se pencher sur le sujet que tardivement.

Dans le cas du CIO, il prend une place de plus en plus importante à partir de 1994, avec la signature d'un accord avec le Programme des Nations unies pour

⁹⁸ Matteo Fermeiglia, « The Show Must Be Green: Hosting Mega-Sporting Events in the Climate Change Context », *Carbon & Climate Law Review*, vol. 11, n° 2, 2017.

⁹⁹ David Goldblatt, *op cit*.

¹⁰⁰ Citons ici la conférence de Stockholm de 1972, 1^{re} conférence internationale sur l'environnement, suivie du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

l'environnement (PNUE) pour l'inclusion du développement durable dans la politique du Mouvement olympique, suivie en 1995, de la création de la Commission pour le sport et l'environnement, depuis renommée la Commission de la durabilité et de l'héritage¹⁰¹. À partir de 1995 et jusqu'en 2013, des conférences mondiales du CIO sur le sport et l'environnement ont également lieu¹⁰².

En 1999, l'Agenda 21 du Mouvement olympique, réalisé avec la collaboration étroite du PNUE, vise à encourager l'inclusion de politiques durables au sein des organismes sportifs du CIO. En 2000, l'organisation promeut pour la première fois des « Jeux verts » à travers l'Olympiade de Sydney.

D'autres initiatives tentent de promouvoir le développement durable au sein du mouvement sportif, avec par exemple le décernement du prix « Sport et environnement » depuis 2009.

Plus récemment, depuis 2014, l'organisation olympique organise chaque année une *Sustainability Session* durant laquelle elle récompense l'engagement de ses comités pour l'environnement. Le développement durable figure d'ailleurs comme l'un des trois piliers de l'Agenda olympique 2020. En outre, le Conseil exécutif a approuvé en 2016 la Stratégie durable olympique, s'inscrivant dans l'Agenda de développement durable 2030 des Nations unies.

Côté FIFA, l'engagement pour le climat est encore plus tardif que celui du CIO, et même exceptionnel par rapport au reste des organisations nationales et régionales de football. Ce n'est véritablement qu'à partir de 2006 que l'organisation mondiale du football montre, en effet, un réel engagement pour le développement durable, à l'occasion de la Coupe du monde masculine en Allemagne. La FIFA a toutefois été la première organisation à rejoindre l'initiative de l'ONU pour le changement climatique en s'engageant à devenir un émetteur neutre de carbone d'ici 2050. Dans ce contexte, et alors que beaucoup d'associations soulèvent le « coût climatique » de l'organisation de la Coupe du monde de 2022 au Qatar, la FIFA s'est engagée à ce que l'événement soit neutre en carbone et met régulièrement en avant le pilier environnemental de sa « Stratégie de durabilité »¹⁰³.

¹⁰¹ Page officielle de la Commission de la durabilité et de l'héritage : <https://www.olympic.org/fr/commission-de-la-durabilite-et-de-lheritage>

¹⁰² IOC Commission for sport and Environment, *Sustainability through sport: Implementing the Olympic Movement's Agenda 21 - 2012*, olympic.org, 2012.

¹⁰³ « FIFA World Cup Qatar 2022: Sustainability strategy », FIFA, FIFA World Cup Qatar 2022 LLC (Q22), Supreme Committee for Delivery and Legacy (SC), 2020.

L'influence du sport au service du climat : de l'engagement à l'action ?

Il est ici indispensable de comprendre que l'action des organisations sportives internationales est aussi poussée par la multiplication de programmes ou de réflexions « sport et environnement » au sein d'ONG et d'autres organisations internationales.

Plusieurs initiatives sont tout d'abord particulièrement notables du côté des Nations unies. Rappelons que le PNUE, en plus de son implication dans les initiatives du CIO pour le développement durable, a adopté depuis 2003 une stratégie « sport et environnement ». En 2018, lors de la COP24¹⁰⁴, plusieurs acteurs du monde du sport ont lancé le « Cadre d'action climatique dans le sport ». Le CIO, en collaboration avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, a publié deux guides : « Le sport au service de l'action climatique »¹⁰⁵ et « Méthodologie de l'empreinte carbone pour les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques ». Si lors de son lancement, il ne comptait que 17 signataires¹⁰⁶, ils sont aujourd'hui 212.

Citons également le Fonds mondial pour la nature (WWF), qui a développé un volet sport au sein de ses activités. À l'échelle française, l'ONG met en place des partenariats avec les acteurs sportifs français, notamment le ministère en charge des Sports et Paris 2024, illustrant les nombreuses collaborations entre organisations non gouvernementales pour le climat et le mouvement sportif¹⁰⁷.

C'est également dans ce contexte que le monde du sport fait face à une opposition croissante d'organisation de grands événements sportifs de la part d'activistes sur les questions climatiques. En France, alors que le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 qui se tiendront à Paris promeut des « Jeux verts », la pollution qu'engendrera l'événement inquiète.

Quel bilan tirer ?

Comme le note David Goldblatt dans son rapport, qui reconnaît l'implication des organisations sportives, la gouvernance sportive en matière climatique n'est pas en

¹⁰⁴ « Le CIO prend les rênes de l'initiative des Nations unies pour 'le sport au service de l'action climatique », *Olympic.org*, 11 décembre 2018, disponible sur <https://www.olympic.org/fr/news/le-cio-prend-les-renes-de-l-initiative-des-nations-unies-le-sport-au-service-de-l-action-climatique>

¹⁰⁵ United Nations Climate Change, *Framework for the Sports for Climate Action*, 2018.

¹⁰⁶ Citons ici le CIO, la FIFA, l'UEFA, le comité d'organisation des Jeux d'été de 2020 à Tokyo et de 2024 à Paris ainsi que celui de la Coupe du monde de rugby à XIII de 2021.

¹⁰⁷ Anthony Alyce, « Le sport peut nous aider à transformer la société », *Ecofoot*, 13 janvier 2020.

phase avec l'urgence du dérèglement climatique¹⁰⁸. Il regrette notamment l'absence de statistiques concernant l'émission de gaz à effet de serre dans la plupart des pays, ligues et événements sportifs, rendant impossible de mesurer réellement l'impact écologique du sport. En outre, les rapports sur l'empreinte carbone des Jeux olympiques de Pékin en 2008, Londres en 2012 et Rio en 2016 ne prennent pas les mêmes facteurs en compte dans leurs calculs, rendant une réelle comparaison impossible. La FIFA, qui publie également ce genre de bilan, ne tient pas en compte de la construction des stades lors des trois dernières compétitions (Afrique du Sud en 2010, Brésil en 2014, Russie en 2018) dans le calcul final de l'empreinte carbone de ses événements¹⁰⁹. De plus, le CIO et la FIFA imposent des critères environnementaux dans la sélection des villes-hôtes de leurs compétitions, mais seulement peu de moyens sont mis en place pour s'assurer que ces critères sont bien respectés lors du déroulement des événements¹¹⁰. Un rapport de Play the Game, publié en 2018 et mesurant la bonne gouvernance de cinq grandes instances sportives internationales, attribuait à la FIFA la meilleure note (62%) dans la catégorie « Responsabilité sociétale », comprenant notamment l'engagement pour le développement durable et plus généralement l'impact sur la société. Les scores obtenus par le restant des organisations étudiées étaient largement inférieurs, ne dépassant pas 50% pour l'IAAF et l'IHF (hockey) et 20% pour la FINA (natation) et l'ITF (tennis)¹¹¹. Les situations nationales ne semblent guère meilleures. Certaines ligues sportives n'ont pas encore signé l'accord de l'ONU « Sports for Climate Action », par exemple la Fédération française de football (FFF), la Premier League anglaise ou encore la National Hockey League (NHL) aux États-Unis.

Alors que le mouvement sportif mondial, notamment à travers de nombreux accords entre le CIO et autres fédérations internationales sportives et des ONG, a multiplié les initiatives pour limiter, entre autres, son empreinte carbone afin de répondre à l'urgence climatique et d'encourager une prise de conscience internationale, certaines organisations sportives doivent encore prouver leur engagement en la matière. Aussi, les organisations, qu'elles soient sportives ou politiques, doivent désormais veiller à ce que les initiatives existantes soient mises en œuvre, particulièrement durant les grands événements sportifs. La pratique même du sport est en jeu.

¹⁰⁸ David Goldblatt, *op. cit.*

¹⁰⁹ *Ibidem.*

¹¹⁰ Matteo Fermiglia, *op. cit.*


¹¹¹ Arnout Geeraert, *Sports Governance Observer 2018: An assessment of good governance in five international sports federations*, Play the Game, novembre 2018.

Sport international et changement climatique


« Si le monde du sport souhaite contribuer aux actions contre le dérèglement climatique, il doit aussi reconnaître son propre rôle dans la création du problème et réduire radicalement son empreinte carbone. »
(David Goldblatt, 2020)

Impact du sport international sur le climat


CO₂ Empreinte carbone du sport international équivalente à celle de la Bolivie (estimation basse) ou de l'Espagne (estimation haute), du notamment à :




Transports




Energie




Infrastructures

 La majorité des fédérations sportives représentées aux JO n'ont pas signé le UN Sports for Climate Action Framework


Impact du dérèglement climatique sur le sport international



Terrains desséchés voire impraticables, ressources en eau limitées




Augmentation des températures : matchs reportés, performances inférieures, épuisements, attaques cérébrales, etc




Incapacité des villes hôtes à accueillir les grandes compétitions sportives internationales (principalement les sports d'hiver)


Quelles actions à maintenir et renforcer ?




Promouvoir le développement durable dans le mouvement sportif



Mettre en place de partenariats entre acteurs sportifs et ONG pour le climat et le mouvement sportif



Signer des engagements internationaux par les acteurs du sport international



Assurer le contrôle du respect des engagements internationaux

Sources : UNEP, David Goldblatt, *Playing Against the Clock: Global Sport, the Climate Emergency and the Case for Rapid Change*, Rapid Transition Alliance, juin 2020

UNE GOUVERNANCE DU SPORT TENANT ENFIN COMPTE DES ENJEUX DE FÉMINISATION

Inutile de rappeler ici la conception du baron Pierre de Coubertin et la place qu'il entendait réserver aux femmes. Fidèles à son héritage et relativement sourds aux mouvements de revendications de la seconde moitié du XX^e siècle, les successeurs du promoteur des Jeux olympiques modernes laissèrent plusieurs décennies la porte fermée aux problématiques touchant à la féminisation du sport. Pendant longtemps donc cette question resta accessoire, reléguée dans un ordre du jour que l'on estimait déjà bien chargé.

Pourtant, compte tenu de l'importance croissante de cette thématique, comme sujet désormais politique promu par de nombreux pays, organisations internationales

comme associations de plaidoyer, il semblerait que le mouvement sportif se soit saisi de cet enjeu, à la fois sur les terrains, mais également au sein des instances.

La féminisation du sport : un sujet désormais politique

La prise en compte de la question du genre et de l'égalité des sexes semble donc peu à peu s'imposer au sein l'agenda des instances¹¹², qu'il soit sportif ou politique, les deux s'influencent réciproquement. Les objectifs de développement durable (ODD)¹¹³, et notamment l'objectif 5 « Égalité entre les sexes », considèrent ainsi que le sport peut être un formidable outil de promotion¹¹⁴, comme nombre d'études ont pu le démontrer au cours des dernières années.

FOCUS - CHRONOLOGIE SUCCINCTE DES CORPUS INTERNATIONAUX VISANT À RENFORCER L'ÉGALITÉ DES GENRES

Les avancées connues aujourd'hui concernant la question de la féminisation du sport ont été le fruit de plusieurs décennies de luttes sociales et politiques au sein, mais également en dehors du monde du sport. En effet, nombre d'organisations supranationales ont cherché à sortir du *statu quo*, à travers notamment des engagements internationaux, entraînant ainsi un mouvement général vers une plus grande prise en compte de l'égalité des genres.

→ **1948** : Adoption par l'ONU de la Déclaration universelle des droits de l'homme¹¹⁵ (article 2)

→ **1950** : Adoption par le Conseil de l'Europe de la Convention européenne des droits de l'homme¹¹⁶ (article 14)

→ **1975** : 1^{re} conférence mondiale sur les femmes organisée par l'ONU

→ **1978** : Adoption par l'UNESCO de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport, qui consacre le sport et l'éducation physique comme droit fondamental¹¹⁷ pour tous et toutes.

¹¹² Voir notamment la *Revue internationale et stratégique*, n°119, IRIS Éditions - Armand Colin, Paris, été 2020.

¹¹³ « 17 objectifs pour sauver le monde », *un.org*, 1 novembre 2020, disponible sur <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

¹¹⁴ UNOSDP, *Sport and the sustainable development goals: An overview outlining the contribution of sport to the SDGs*, 2018, disponible sur

https://www.un.org/sport/sites/www.un.org.sport/files/ckfiles/files/Sport_for_SDGs_finalversion9.pdf

¹¹⁵ Déclaration universelle des droits de l'Homme, 10 décembre 1948.

¹¹⁶ Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, 4 novembre 1950.

¹¹⁷ Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, 18 novembre 2015, https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000235409_fre

- **1979** : Adoption par l'ONU de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹¹⁸.
- **1995** : Déclaration et programme d'action de Pékin qui fixent objectifs et actions stratégiques¹¹⁹.
- **2000** : Organisation par le Conseil de l'Europe de la 9^e conférence des ministres européens responsables du sport¹²⁰.
- **2003** : Résolution du Parlement européen du 5 juin 2003 rappelant que « l'objectif d'égalité des chances tend à la suppression des barrières entre sport dit "masculin" et sport dit "féminin", que l'objectif est de favoriser une ouverture effective des disciplines sportives aux deux sexes et de permettre à chaque fille et à chaque garçon d'exercer l'activité physique de son choix. »¹²¹.
- **2007** : Publication du Livre blanc sur le sport par l'Union européenne.
- **2010** : Constitution par le Conseil de l'Europe de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), mis en œuvre en 2010.
- **2010** : ONU Femmes est créé
- **2015** : Révision par l'UNESCO de la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport confirmant l'importance de l'égalité des genres dans le domaine du sport.
- **2015** : Adoption des objectifs de développement durable à l'horizon 2030¹²². Le 5^e objectif consacre l'égalité entre les sexes. Le sport est spécifiquement mentionné comme un moyen d'y parvenir.
- **2017** : Adoption lors de la 6^e conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI) du plan d'action Kazan¹²³.

¹¹⁸ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 18 décembre 1979, <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

¹¹⁹ Déclaration et programme d'action de Beijing, septembre 1995, https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/bpa_f_final_web.pdf?la=fr&vs=754

¹²⁰ Conférence des ministres européens responsables du Sport, Rapport du Secrétaire général, Bratislava, Slovaquie, 30-31 mai 2000, <https://rm.coe.int/16804da28c>

¹²¹ Résolution du Parlement européen, *Femmes et sport*, 5 juin 2013, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P5-TA-2003-0269+0+DOC+XML+V0//FR>

¹²² Déclaration et Programme d'Action de Beijing, articles 83m, 107f, 183, 280d, <https://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/>
<https://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf>

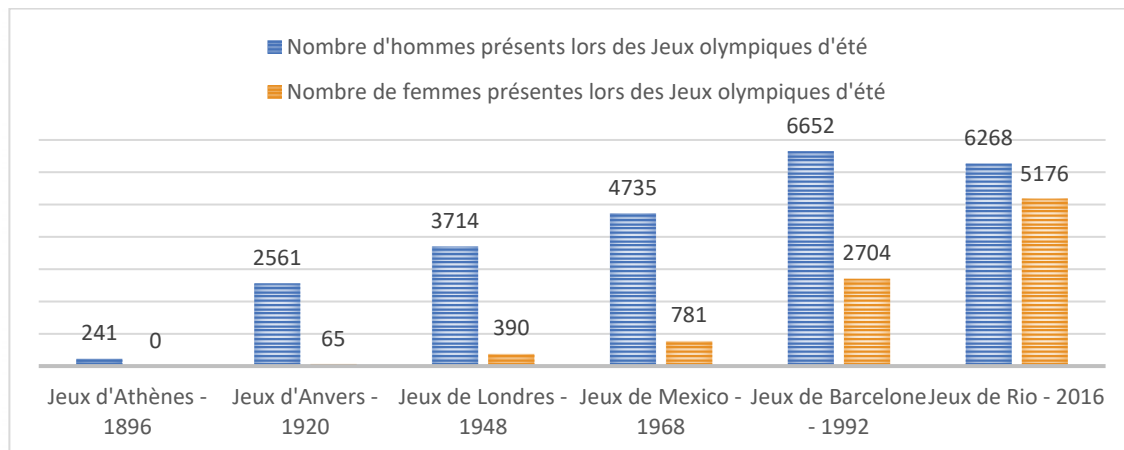
¹²³ Plan d'action de Kazan, 15 juillet 2017, <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002527/252725f.pdf>

Une pratique féminine en augmentation

Enfin considérée comme un enjeu de développement à partir du tournant des années 1990, la féminisation du sport s'est traduite par plusieurs changements : les interdictions de pratique sportive ont petit à petit été levées, les compétitions se sont multipliées, amenant avec elles de nouvelles pratiquantes. Rappelons à toutes fins utiles que les épreuves féminines de sabre, lutte (2004) et boxe (2012) ont été, parmi les sports figurant depuis longtemps au programme olympique, les dernières à être admises.

Particulièrement scrutés, les Jeux olympiques et paralympiques sont d'excellents indicateurs de la croissance de la pratique féminine. Totalement absentes au début de l'ère olympique, les sportives deviennent de plus en plus nombreuses au cours des dernières éditions, jusqu'à désormais constituer des contingents quasiment équivalents à ceux des sportifs masculins lors des Jeux olympiques d'été. Les Olympiades d'été de Tokyo 2020 et Paris 2024 devraient présenter des effectifs masculins et féminins équivalents.

Graphique 6 : Évolution du nombre de sportifs hommes et femmes présents lors des Jeux olympiques d'été (1896-2016)

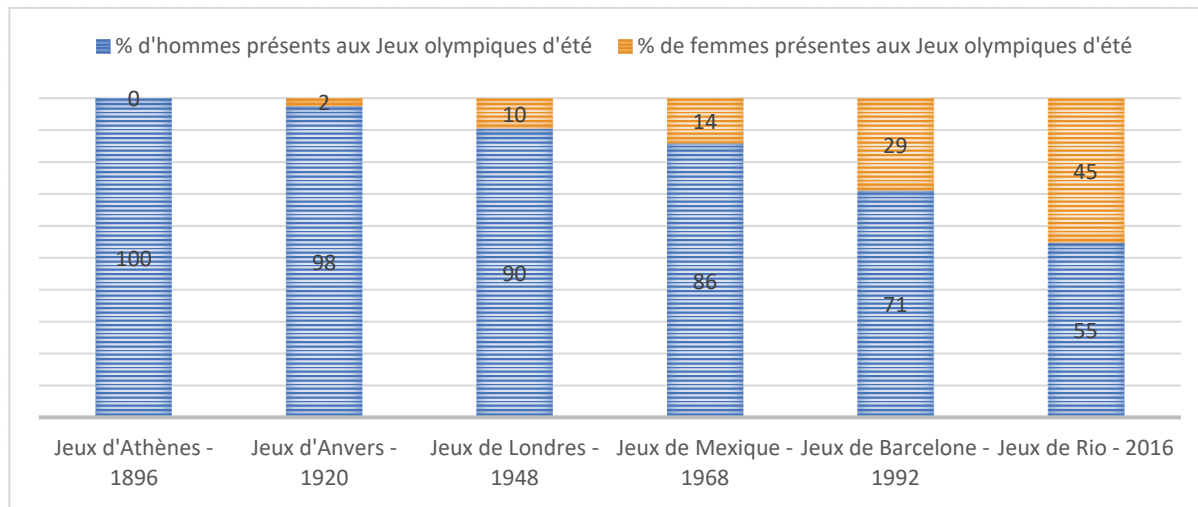


Source : Site du CIO

Toutefois, soulignons une différence de contingents encore notable concernant les Jeux olympiques d'hiver (57 %/43 % lors des Jeux de 2018), mais surtout lors des Jeux paralympiques d'été (61 %/39 % lors des Jeux de 2016) comme d'hiver 2018 (76 %/24 % lors des Jeux de 2018)¹²⁴.

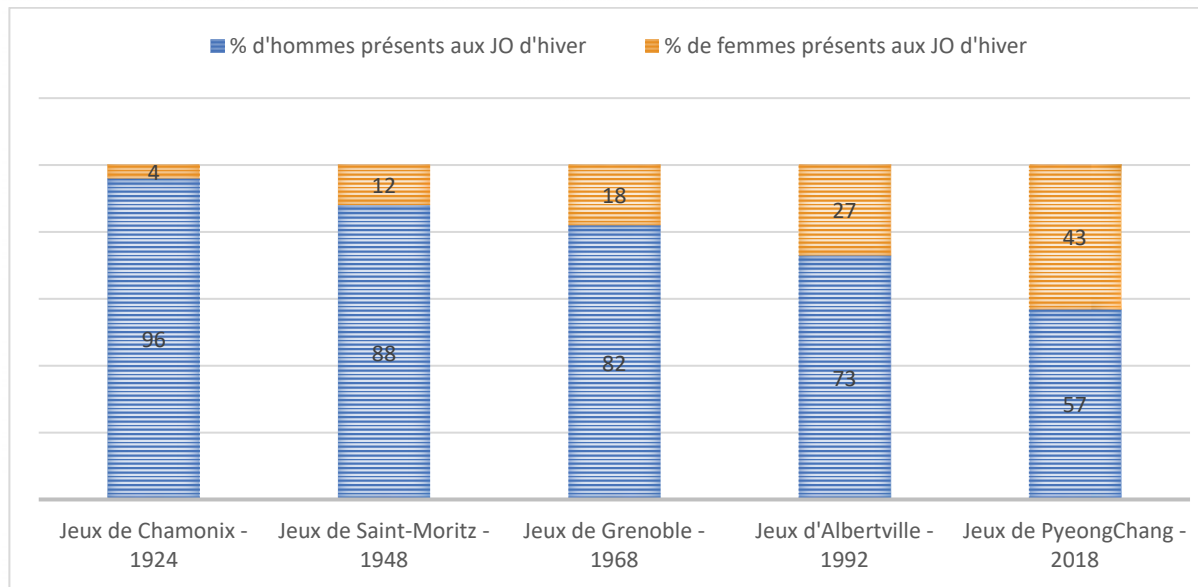
¹²⁴ Données issues des sites du CIO et de l'IPC.

Graphique 7 : Répartition par genre des sportifs présents lors des Jeux olympiques d'été (1896-2016)



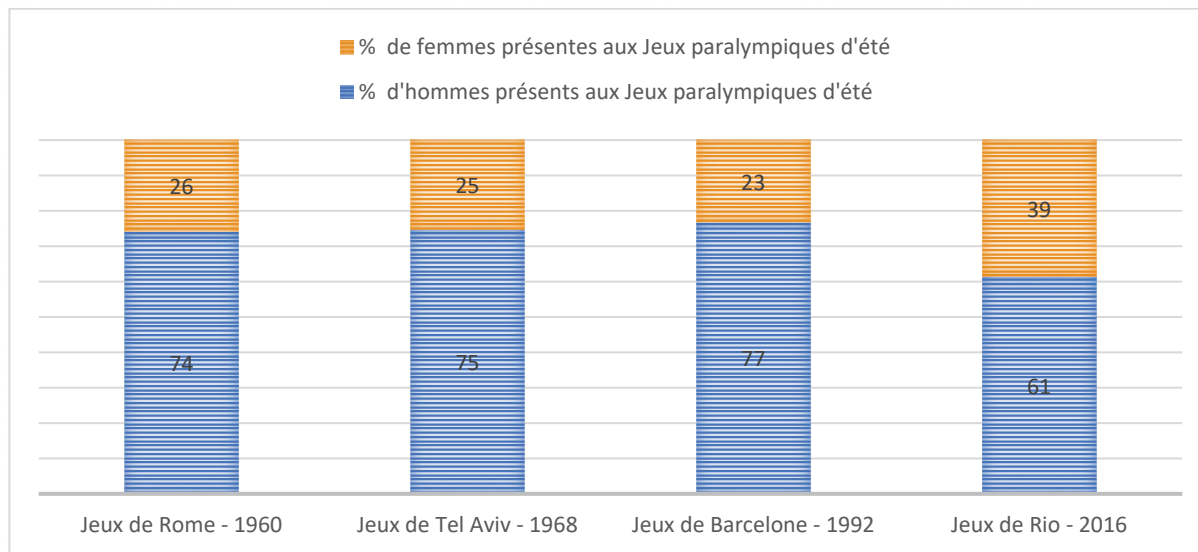
Source : Site du CIO

Graphique 8 : Répartition par genre de sportifs présents lors des Jeux olympiques d'hiver (1924-2018)



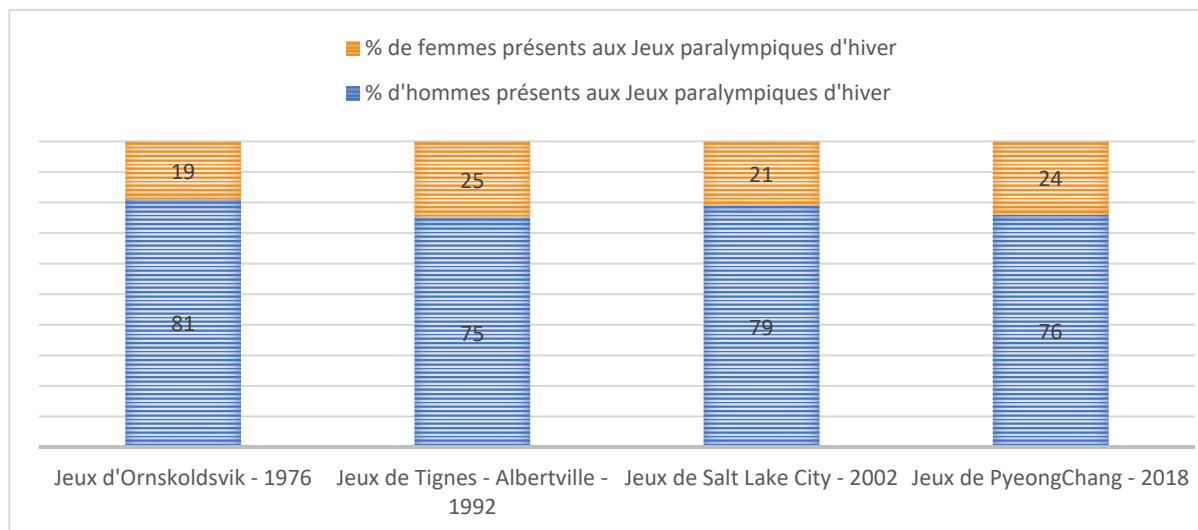
Source : Site du CIO

Graphique 9 : Répartition par genre des sportifs présents lors des Jeux paralympiques d'été (1960-2016)



Source : Site du CIO

Graphique 10 : Répartition par genre des sportifs présents lors des Jeux paralympiques d'hiver (1976-2018)

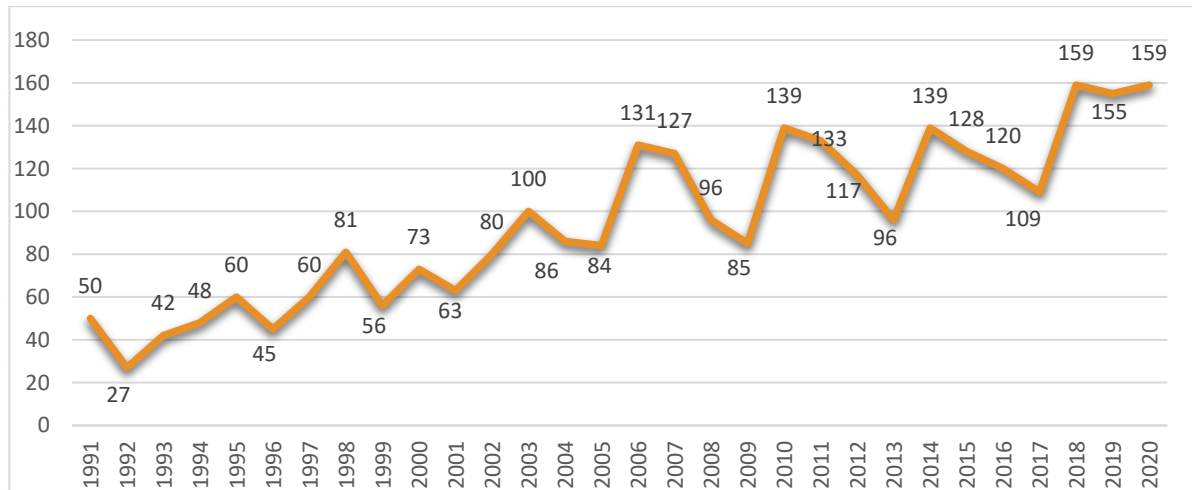


Source : Site du CIO

Dans le cas du football, là encore, une tendance à la hausse est nettement visible. Interdit pour des raisons de morale, de pudeur ou politique, le football pratiqué par les femmes a connu depuis le début des années 1990 un considérable développement. Alors que seulement 29 % des fédérations membres de la FIFA avaient vu leur équipe nationale féminine jouer une rencontre internationale en

1991, elles étaient 49 % en 2003, avant d’atteindre un record en 2018 avec 159 sélections nationales représentées¹²⁵.

Graphique 11 : Nombre d’équipes féminines nationales ayant disputé des rencontres internationales par année (1991-2020)



Source : Site de la FIFA

Par ailleurs, et d’après le site de la FIFA¹²⁶, seules 16 fédérations nationales n’ont pour l’instant jamais organisé de matchs officiels avec leurs équipes féminines¹²⁷.

Cette féminisation de la pratique est également observable dans d’autres sports, comme le rugby. En l’espace de dix ans, le nombre de pratiquantes a, en effet, presque doublé.

Plusieurs raisons peuvent ici être avancées : l’arrivée du ballon ovale parmi les sports olympiques depuis 2016, et au moins jusqu’à 2024, impliquant une compétition féminine comme masculine ; la politique interne de la Fédération internationale de rugby, qui, dès 2006, a commencé à se saisir de la question de la féminisation, à plus forte raison depuis le milieu des années 2010 à travers le développement d’un plan stratégique à horizon 2025¹²⁸ ainsi qu’à travers une campagne « Try and Stop Us »¹²⁹.

¹²⁵ Données IRIS récoltées à l’occasion de l’écriture du rapport *Quand le football s’accorde au féminin*, 2019.

¹²⁶ Site officiel de la FIFA, <https://fr.fifa.com/fifa-world-ranking/associations/>

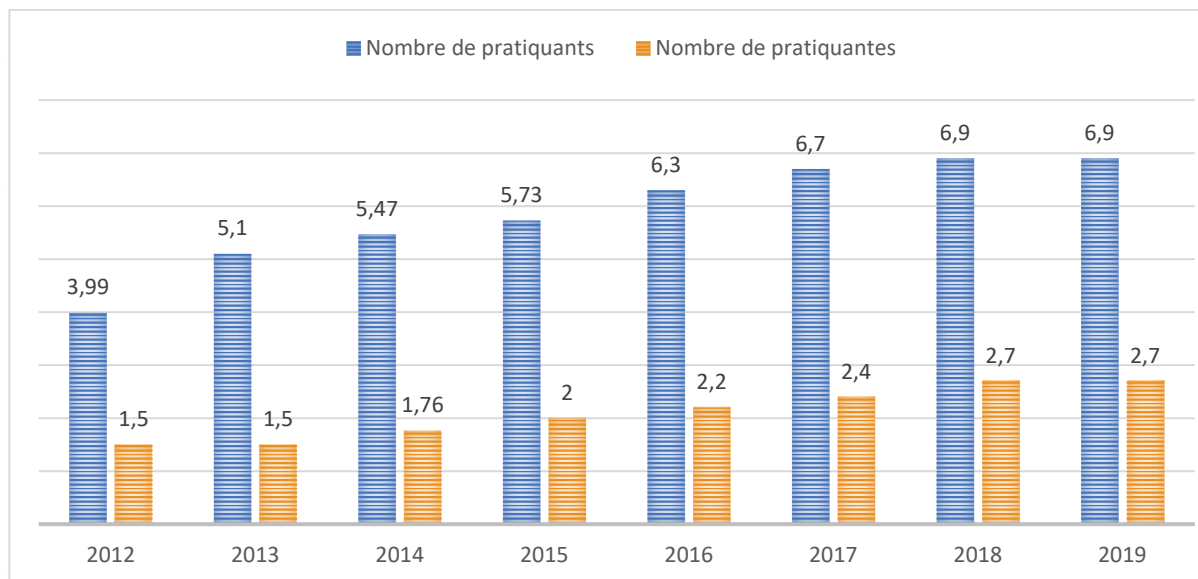
¹²⁷ Ces pays sont : l’Arabie Saoudite, de Brunei, du Cap-Vert, de Gibraltar, du Liechtenstein, de la Mauritanie, de Montserrat, d’Oman, de Saint-Marin, des Seychelles, de la Somalie, du Soudan, du Soudan du Sud, du Tchad, du Turkménistan, et du Yémen.

¹²⁸ Citons ici le *Women’s development plan - Accelerating the global development of women in rugby 2017-2025*, https://pulse-static-files.s3.amazonaws.com/worldrugby/document/2019/12/02/edcf47e7-af75-4caf-b72c-be57d338a232/2019-WomeninRugby-Womens_Plan-1_Pager-DIGITAL-EN.pdf

¹²⁹ Site internet spécifiquement dédié au rugby féminin, <https://www.women.rugby/>

Graphique 12 : Nombre de joueurs (licenciés et non licenciés) recensés par World Rugby

En millions



Source : *Annual Report de World Rugby*

La persistance d'un « plafond de verre » au sein des instances dirigeantes

Dans le cadre d'un article publié en 2002 s'interrogeant sur la construction des relations de genre au sein des organisations sportives, les auteurs arrivaient à la conclusion que plusieurs facteurs - langage, pratiques, politiques - étaient utilisés au sein des organisations sportives pour « créer des relations qui favorisent un environnement masculin par rapport au féminin », ajoutant que compte tenu de la longévité et de la persistance de ces pratiques, il est également difficile de les contester¹³⁰. Cela exprime ce que l'on dénomme de façon sans doute trop simpliste le « plafond de verre », qui demeure résistant en dépit des annonces et plans d'action lancés à l'échelle internationale.

En effet, bien que la première conférence mondiale du CIO sur « la femme et le sport », en 1996, préconisait une plus grande prise en compte des femmes au sein de la gouvernance, les instances dirigeantes ont été longues à se saisir du problème. Au cours des vingt dernières années, les recherches¹³¹, par ailleurs encouragées par le CIO lors de la conférence de 1996, comme les actions de

¹³⁰ S. Shaw et T. Slack, « "It's Been like That for Donkey's Years": The Construction of Gender Relations and the Cultures of Sports Organizations », *Culture, Sport, Society*, vol. 5, n° 1, 2002.

¹³¹ Arnout Geeraert, Jens Alm, et Michael Groll, « Good Governance in International Sport Organizations: An Analysis of the 35 Olympic Sport Governing Bodies », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 6, n° 3, 2014, p. 281-306.

plaidoyer d'organisations supranationales ou non gouvernementales¹³² se sont multipliées. Toutes ou presque avancent que le changement s'avère complexe à mettre en œuvre au sein des instances de gouvernance du sport, comme en témoignent de nombreux articles mettant en évidence la - très - faible présence de femmes à des postes à responsabilités. En 2015, et face à une représentation moyenne des femmes au sein des instances sportives de 19,7 % dans 45 États, une étude concluait que la présence, ou plutôt le manque de présence, de femmes au sein de la gouvernance du sport demeurerait donc encore un problème mondial¹³³. Empruntant des principes de gouvernance d'entreprise, les auteurs rappellent l'existence de deux principes : d'une part le principe éthique, qui considère que les femmes, représentant des parties prenantes, devraient donc être incluses dans l'organisation ; d'autre part le principe « corporate », qui précise que leur inclusion augmente la réserve de talents disponibles pour la sélection à des postes de direction. En appliquant ces raisonnements aux résultats obtenus, la conclusion est sans appel : « la grande majorité des organisations sportives nationales n'adhèrent non seulement pas à des pratiques commerciales éthiques, mais ne parviennent pas non plus à maximiser le potentiel de performance de l'organisation »¹³⁴.

Pourtant, lors de la 5^e conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport à Los Angeles en 2012, la place des femmes au sein de la gestion et de l'encadrement était considérée comme un axe prioritaire de travail¹³⁵.

Sur la question des fédérations olympiques, la situation est semblable :

	Nombre de présidents (%)	Nombre de présidentes (%)
Présidence de fédération olympique internationale	36 (92 %)	3 (8 %)
Vice-présidence de fédération olympique internationale	121 (89 %)	15 (11 %)

En mai 2020, l'organisation olympique se targuait d'afficher une progression d'année en année vers l'égalité des sexes au sein de ses 30 commissions, passant

¹³² Play the Game et Action for Good Governance in International Sports Organisations, *Action for Good Governance in International Sports Organisations*, Play the Game, Copenhague, 2013.

¹³³ Johanna Adriaanse, « Gender Diversity in the Governance of Sport Associations: The Sydney Scoreboard Global Index of Participation », *Journal of Business Ethics*, vol. 137, n° 1, 2016, p. 149-60.

¹³⁴ *Ibidem*.

¹³⁵ Déclaration de Los Angeles, 5^e conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport, 16-18 février 2012, https://stillmedab.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Conferences-Forums-and-Events/Conferences/IOC-World-Conferences-on-Women-and-Sport/5e-Conference-mondiale-du-CIO-sur-la-Femme-et-le-Sport-Declaration-Los-Angeles-2012.pdf#_ga=2.113547271.1072541812.1605306369-105777869.1600637310

de 20 % à 47 % en l'espace de sept ans¹³⁶. Si l'on ne peut évidemment que saluer ces progrès, il convient toutefois de décortiquer avec plus de précisions ces chiffres, pour voir que le tableau est, en réalité, plus nuancé.

	Nombre total de membres	Nombre total de femmes	% de femmes
Membres actifs	101 ¹³⁷	39	37,38 %
Membres honoraires	46	1	2 %
Présidents (1896-2020)	9	0	0 %
Bureau exécutif	15	5	33 %
Commissions (présidents)	30	7	23 %
Commission (vice-président)	9	2	22 %
Commission (membres)	473	222	47 %

Plus précisément, les disparités au sein des commissions sont assez importantes, puisque les femmes sont près de 67 % au sein de la Commission « femmes dans le sport », elles ne sont que 20 % au sein de la Commission « Olympic Channel ». Néanmoins, il convient de reconnaître qu'elles sont présentes au sein des commissions stratégiques : athlètes (45,5 %), héritage (51 %), éthique (75 %).

Au-delà des chiffres, c'est désormais une fine étude des décisions qui permettra de déterminer la place réelle des femmes au sein du CIO, d'estimer leur pouvoir de décision et de confirmer qu'elles ne sont pas simplement un quota brandi par l'organisation.

La Covid-19 menace les avancées réalisées en matière de féminisation

Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer toutes les conséquences de la crise sanitaire débutée fin 2019, d'aucuns s'accordent à dire que « les répercussions de la Covid-19 sont ressenties plus durement par les femmes et les filles dans de nombreux domaines de la vie en raison des inégalités de genre »¹³⁸, le sport ne faisant ici

¹³⁶ « La proportion de femmes membres des commissions du CIO atteint un nouveau record : 47,7% avec deux nouvelles présidentes », 28 mai 2020, disponible sur <https://www.olympic.org/fr/news/la-proportion-de-femmes-membres-des-commissions-du-cio-atteint-un-niveau-record-47-7-avec-deux-nouvelles-presidentes>

¹³⁷ Nous tenons ici compte de la suspension et du retrait de certains membres, tels qu'indiqués sur le site du CIO.

¹³⁸ ONU Femmes, *Covid-19, women, girls and sport: Build back better*, 2020, <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/brief-covid-19-women-girls-and-sport-en.pdf?la=en&vs=2629>

évidemment pas exception. Comme le présente le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la crise liée au coronavirus n'aura pas créé de nouvelles inégalités, mais les aura principalement aggravées, en touchant principalement ceux et celles qui étaient déjà les plus vulnérables¹³⁹.

En l'occurrence, le sport féminin se trouve ici touché à double titre. D'une part, parce que le développement de la féminisation du sport repose principalement sur deux piliers que sont la pratique et la médiatisation, auxquels la crise de la Covid-19 a mis un sérieux coup d'arrêt. Ainsi, en l'espace de quelques semaines, le sport a déserté les terrains, mais, dans le cas du sport au féminin, a également disparu des débats, discussions et réflexions concernant « le sport de demain ». Alors que les projets pour penser sur le « sport d'après » se multipliaient, très rares furent les réflexions s'interrogeant sur le futur du sport au féminin. Par ailleurs, et alors que des championnats masculins reprenaient, d'autres féminins se voyaient définitivement arrêtés¹⁴⁰.

D'autre part, et comme l'ont souligné les rapports de FIFPro d'avril et de novembre 2020, les conséquences de cette crise sanitaire ont été particulièrement inquiétantes en ce qui concerne la pratique féminine du football, en raison de son manque de structuration politique comme économique. Beaucoup ont considéré que la fin des années 2010 pouvait être un tournant de l'histoire du « football féminin »¹⁴¹, ce qui fut confirmé par le lancement de la première « stratégie pour le développement du football féminin de la FIFA », mais également par la réussite de la Coupe du monde féminine organisée en France à l'été 2019.

Pourtant, les recherches révèlent déjà que les effets de cette crise encore en cours et les « retombées économiques qui en découlent ont un effet disproportionné sur les femmes et un effet régressif sur l'égalité des sexes ». L'absence de salaires ou de dédommagement, l'accroissement des inégalités déjà criantes dans le football à l'échelle internationale,¹⁴² mais également dans d'autres pratiques, et le retrait d'investisseurs économiques menacent donc sur le court terme la survie du sport féminin.

¹³⁹ PNUD, *Coronavirus versus inégalités*, 2020, disponible sur <https://feature.undp.org/coronavirus-vs-inequality/fr/>

¹⁴⁰ Les exemples ici sont nombreux : dans le football, citons le cas de l'Angleterre, l'Italie et de l'Espagne ; dans le domaine du rugby, à l'automne 2020, les matchs de Top 14 se poursuivent alors que ceux de l'Elite 1 ont été officiellement interrompus jusqu'en janvier 2021.

¹⁴¹ Pascal Boniface et Carole Gomez, *Quand le football s'accorde au féminin*, UNESCO Edition, 2019.

¹⁴² FIFPRO, *Les syndicats de FIFPRO révèlent l'impact de la Covid-19 sur le football féminin*, novembre 2020, disponible sur <https://www.fifpro.org/media/p2qnxsxu/les-syndicats-de-joueurs-de-la-fifpro-%C3%A9v%C3%A8lent-l-impact-de-la-covid19-sur-le-football-f%C3%A9minin.pdf>

Considéré désormais comme un axe prioritaire par de nombreuses fédérations et organisations sportives, le sport au féminin devra être plus soutenu encore au cours des prochaines années. Des réponses quant à son statut et son modèle économique devront être rapidement être apportées, au risque, dans le cas contraire, de voir l'ensemble des efforts déployés depuis plusieurs années par certains être réduits à néant.



LE SPORTIF, VÉRITABLE GAME CHANGER DE LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DU SPORT

Pourtant principaux acteurs de l'actualité sportive, les athlètes, amateurs ou professionnels, ont pendant longtemps été à l'écart des discussions¹⁴³. Renvoyés à leur image de gladiateurs jetés dans une arène dont les enjeux les dépassaient, les sportifs et les sportives se trouvaient alors dans une situation contradictoire : bien qu'ils soient les principaux acteurs de leur discipline, ils étaient pourtant traités comme des « spectateurs », étrangers aux grands mouvements et changements. À titre d'exemple, les sportifs et sportives n'ont pas été conviés au sein du Congrès olympique avant 1981. Ainsi, leurs réflexions, si elles touchaient au domaine politique ou à la propre gouvernance de leur discipline étaient en général peu prises au sérieux ou, pire, sanctionnées. Or, et depuis les débuts des réflexions sur la réforme de la gouvernance au tournant des années 1990, la voix des sportifs et sportives se fait de plus en plus entendre. Deux évolutions sont particulièrement notables : leur place croissante au sein de la gouvernance des instances sportives et leur « politisation » plus perceptible. La récente décision d'Antoine Griezmann de rompre son contrat avec Huawei, accusée de participer à la surveillance des Ouïghours en Chine l'illustre à bien des égards¹⁴⁴. Par ailleurs, non seulement la libération, mais surtout l'écoute de la parole des sportifs, notamment dans le cadre d'affaires de violences sexistes ou sexuelles, comme le procès Nassar aux États-Unis, ainsi que les prises de position de sportifs et sportives, par exemple de l'athlète Caster Semenya, pour dénoncer des pratiques jugées discriminantes, contribuent également à placer chaque sportif et sportive comme *game changer*.

Le développement des commissions des athlètes au sein du système olympique

Au cours des dernières décennies, les sportifs de haut niveau ont commencé à jouer un rôle croissant dans l'élaboration des politiques sportives et des décisions liées à celles-ci¹⁴⁵. Cette lutte pour obtenir une place plus importante dans le système olympique a été de longue haleine¹⁴⁶. Voyant, d'une part, se multiplier les prises de position d'athlètes contre certaines décisions de l'organisation ou contre certaines politiques les touchant directement, et devant, d'autre part, faire face à des critiques

¹⁴³ Peter Donnelly, « What If the Players Controlled the Game? Dealing with the Consequences of the Crisis of Governance in Sports », *European Journal for Sport and Society*, vol. 12, n° 1, 2015, p. 11-30.

¹⁴⁴ « Antoine Griezmann rompt son contrat avec Huawei, accusé de participer à la surveillance des Ouïghours », 10 décembre 2020, disponible sur https://www.lemonde.fr/international/article/2020/12/10/antoine-griezmann-rompt-son-contrat-avec-huawei-accuse-de-participer-a-la-surveillance-des-ouigours_6062936_3210.html

¹⁴⁵ Jean-Loup Chappelet, « The Unstoppable Rise of Athlete Power in the Olympic System », *Sport in Society*, vol. 23, n° 5, 2020, p. 795-809.

¹⁴⁶ *Ibidem*.

croissantes eu égard à la gouvernance sportive, la première réponse formulée par le CIO fut de créer une commission des athlètes et de renforcer leur place au sein du « système olympique ». D’embryonnaire, la place réservée aux sportifs et sportives s’est ainsi accrue, et l’organisation olympique n’hésita pas à demander aux fédérations internationales et aux comités nationaux olympiques de s’en doter également. En 2010, une étude¹⁴⁷ démontrait que sur 33 fédérations olympiques d’hiver (7) et d’été (26), 24 étaient dotées de commissions des athlètes (73 %)¹⁴⁸, certaines réellement actives et permettant un changement, d’autres s’apparentant plus à des coquilles vides. Parmi celles qui n’en étaient pas dotées figuraient les fédérations internationales de curling, de hockey sur glace, de luge de course, de patinage, de basketball, de football, de volley-ball, d’haltérophilie ainsi que l’Union cycliste internationale. Dix ans plus tard, l’ensemble des 37 fédérations olympiques¹⁴⁹ - en tenant donc compte des nouvelles disciplines - disposent de telles structures, prouvant là encore, à tout le moins sur le papier, une prise en compte de l’enjeu de représentation.

Cette volonté du CIO de renforcer la place des athlètes au sein de son organisation, comme le présente l’Agenda 2020 qui accorde plus d’attention à leurs voix¹⁵⁰, peut s’expliquer pour plusieurs raisons. En cette période de crise de l’olympisme, ouvrir la porte aux principaux acteurs du sport semble un calcul judicieux afin d’amorcer une transition vers une gouvernance plus collégiale. Néanmoins, si ouvrir la porte est une chose, octroyer un pouvoir d’influence et de décision en est une autre. Si nous disposons actuellement de trop peu de recul pour tirer des conclusions tangibles sur la portée de la voix des athlètes, nul doute qu’un bilan devra être dressé dans les prochaines années pour évaluer l’importance - ou non - de ce changement. En outre, cela permet également de tenter d’atténuer les critiques à l’égard de la règle 50, qui limite la liberté d’expression des athlètes et fait de plus en plus l’objet de critiques. Nous y reviendrons.

Par ailleurs, si l’attention est constamment attirée par et focalisée sur le CIO et les Jeux olympiques, le mouvement paralympique mérite, à bien des égards, une attention renforcée, notamment concernant sa gouvernance. En ce qui concerne la présence des sportifs et sportives de haut niveau au sein de l’instance, notons que

¹⁴⁷ Lucie Thibault, Lisa Kihl, et Kathy Babiak, « Democratization and Governance in International Sport: Addressing Issues with Athlete Involvement in Organizational Policy », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 2, n° 3, 2010, p. 275-302.

¹⁴⁸ A noter ici que les fédérations olympiques d’été étaient 21 à être dotées d’une commission (80,7%), alors que seules 3 d’hiver en avaient une (42,8%).

¹⁴⁹ A noter toutefois que World Rugby ne présente pas de Commission d’athlètes sur son site et au sein de son architecture. Il s’agit d’une initiative commune avec International Rugby Player.

¹⁵⁰ CIO, *Guide to developing an effective Athletes’ Commission IOC Athletes’ Commission*, 2016, disponible sur https://d2g8uwgn11fzhj.cloudfront.net/wp-content/uploads/2017/11/18104832/IOC_AthletesCommGuide_A5_Screen_Nov2017.pdf

la commission des athlètes fut mise en œuvre dès la création du Comité international paralympique (IPC) en 1989. En outre, des représentants des athlètes sont présents au sein de différentes commissions (antidopage, éducation, classement, audit et finance, commission médicale, Jeux paralympiques et féminisation)¹⁵¹.

La règle 50 : une pomme de discorde entre le CIO et les sportifs

Règlement de seulement quelques pages au début du XX^e siècle, la Charte du CIO s'est étoffée, devant tenir compte de problématiques juridiques, économiques et évidemment politiques. Ce n'est qu'en 1930 que la première mention de l'apolitisme apparaît formellement à travers la formule : « Les Comités olympiques nationaux, pour remplir utilement leur rôle, doivent se soustraire à toute influence politique ou confessionnelle et ne s'inspirer dans les décisions qu'ils sont appelés à prendre que de l'intérêt général, sans se laisser guider par des questions locales ni par le désir de favoriser leurs concurrents nationaux »¹⁵². Au fil des années, mais également de l'irruption de la politique au sein des stades, la Charte du CIO renforcera son dispositif juridique autour de plusieurs articles interdisant toute manifestation et autres actions de propagande sur ses terrains. Si l'on se réfère à la version actuelle, il s'agit de la règle 50.

FOCUS - LA RÈGLE 50

La règle 50 de la Charte du CIO dispose qu'« aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique »¹⁵³.

Alors qu'elles étaient, dans un premier temps, uniquement destinées à interdire les réunions et manifestations politiques, les dispositions issues de l'article 50 ont permis de sanctionner des prises de position politiques des sportifs. Bien que ces sanctions aient perdu en intensité, elles demeurent et peuvent encore entraver la carrière de sportifs ne respectant pas cette règle. Cette situation est d'autant plus délicate pour les athlètes que les décisions de la commission exécutive en cas de disqualification ou de retrait d'accréditation ne peuvent faire l'objet d'un appel au

¹⁵¹ IPC, Rapport annuel, 2018, disponible sur <https://www.paralympic.org/sites/default/files/2019-10/2018%20IPC%20Annual%20Report%202018.pdf>

¹⁵² CIO, *Charte olympique*, 1930, disponible sur https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/Olympic-Studies-Centre/List-of-Resources/Official-Publications/Olympic-Charters/EN-1933-Olympic-Charter.pdf#_ga=2.214734743.1072541812.1605306369-105777869.1600637310

¹⁵³ CIO, *Charte olympique*, 2020, disponible sur <https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/General/FR-Olympic-Charter.pdf>

sein de l'institution. En d'autres termes, les participants aux Jeux n'ont d'autre choix que de respecter cette disposition s'ils veulent y prendre part.

Pourtant, et alors que Thomas Bach, le président du CIO, a répété dans le cadre d'une tribune publiée en octobre 2020 que « la politique n'a pas sa place aux Jeux olympiques »¹⁵⁴, la pression se fait de plus en plus forte.

En témoigne la réflexion actuellement en cours au sein de la Commission des athlètes pour proposer des recommandations sur la règle 50, au printemps 2021¹⁵⁵, mais également la lettre envoyée à Thomas Bach par Casey Wasserman, président du Comité d'organisation des Jeux de Los Angeles 2028, plaidant pour une réforme de cette même règle¹⁵⁶.

La FIFA, qui a parfois une conception plus extensive de la liberté d'expression que le CIO¹⁵⁷, a confirmé, quelques jours après le meurtre de George Floyd aux États-Unis, son soutien aux joueurs posant un genou à terre lors des rencontres en soutien au mouvement *Black Lives Matter*¹⁵⁸, tout comme les Jeux du Commonwealth ont annoncé que les athlètes ne seront pas punis, à l'occasion de l'édition devant se tenir en 2022 à Birmingham, pour une action similaire de protestation « pacifique »¹⁵⁹. Nul doute que ces discussions vont se poursuivre et s'intensifier au cours des prochaines années, quand on sait désormais la place qu'occupent les réseaux sociaux comme moyen de communication parfois privilégié des sportifs et sportives de haut niveau. En effet, ces derniers se trouvent face à une équation périlleuse, devant composer d'une part avec les sacro-saints principes de neutralité et de l'apolitisme du sport, qui leur interdisent toute prise de position politique, et, d'autre part, avec des soutiens et supporters qui attendent de leurs modèles des gestes forts et des prises de position. Une sorte de jeu à somme nulle, dont le sportif sortirait irrémédiablement perdant.

¹⁵⁴ Thomas Bach, « Sport et politique : mon expérience en tant qu'athlète », *Le temps*, 24 octobre 2020, disponible sur <https://www.letemps.ch/sport/sport-politique-experience-tant-quathlete-thomas-bach>

¹⁵⁵ Michael Pavitt, 2020. « IOC athletes' Commission targets Rule 50 recommendation in early 2021 », *Inside the games*, 25 août 2020, disponible sur <https://www.insidethegames.biz/articles/1097679/ioc-athletes-commission-rule-50-target>

¹⁵⁶ Ali Iveson, « Los Angeles 2028 chief Wasserman joins calls for Rule 50 to be amended », *Inside the games*, 01 août 2020, disponible sur <https://www.insidethegames.biz/articles/1096899/casey-wasserman-rule-50>

¹⁵⁷ Il est en effet admis que des joueurs et joueuses puissent porter par exemple un brassard noir pour rendre hommage à une personnalité disparue. Cette liberté est néanmoins toute relative car certains messages sur les maillots ou bandeaux continuent quant à eux à être sanctionnés.

¹⁵⁸ FIFA, *Stop racism. Stop violence*, 2 juin 2020, disponible sur <https://www.fifa.com/who-we-are/news/stop-racism-stop-violence>

¹⁵⁹ Sean Ingle, « Athletes will not be punished for activism at Commonwealth Games 2022 », *The Guardian*, 11 juin 2020, disponible sur <https://www.theguardian.com/sport/2020/jun/11/commonwealth-games-2022-will-respect-athletes-who-voice-opinions-birmingham>

Enfin, plusieurs chercheurs ont interrogé, d'un point de vue juridique, l'adéquation entre la règle 50 de la Charte du CIO et l'article 10 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH)¹⁶⁰ qui dispose que « toute personne a droit à la liberté d'expression »¹⁶¹.

Vers une « jurisprudence » *Black Lives Matter* ?

Choisir d'exprimer des opinions politiques controversées peut avoir des répercussions pour les athlètes¹⁶². Avery Brundage, président du CIO de 1952 à 1972, ne déclarait-il en ouverture des Jeux de Mexico de 1968: « *We must never permit the Olympic Movement to be used as a tool or weapon for any ulterior cause nor the Olympic Games to be a forum for demonstrations of any kind* »¹⁶³. L'ironie voudra que ce soit précisément au cours de ces Jeux qu'une revendication puissante et à la résonance internationale se produira : pendant l'hymne états-unien, sur le podium, poings gantés et levés, Tommie Smith et John Carlos dénoncèrent la pauvreté, la discrimination et les inégalités subies par les populations afro-américaines¹⁶⁴. Ce geste politique leur valut une suspension et une interdiction à vie. D'aucuns diront que cet épisode appartient au passé et que les libertés, pour les sportifs et sportives, de parole et d'expression sont désormais bien plus grandes. Force est de constater à la lumière de la mise à l'écart en 2016 de Colin Kaepernick pour sa condamnation des violences policières qu'il n'en est rien.

FOCUS - COLIN KAEPERNICK

Le 26 août 2016, lors du match de football américain entre les 49ers de San Francisco et les Green Bay Packers, Colin Kaepernick, *quarterback* de l'équipe californienne, reste ostensiblement assis lors de l'hymne national. Une photo de lui est prise depuis les tribunes, diffusée sur les réseaux sociaux et cette position déclenche rapidement une polémique. Interrogé, le joueur considère qu'il ne souhaitait pas se « lever pour montrer [s]a fierté à un drapeau d'un pays qui opprime les personnes noires et les personnes de couleur »¹⁶⁵. Au fil des matchs suivants, sa protestation évolue et montre sa désapprobation désormais avec

¹⁶⁰ Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 4 novembre 1950, https://www.echr.coe.int/documents/convention_fra.pdf

¹⁶¹ Frédérique Faut, « The Prohibition of Political Statements by Athletes and Its Consistency with Article 10 of the European Convention on Human Rights: Speech Is Silver, Silence Is Gold? », *The International Sports Law Journal*, vol. 14, n° 3-4, 2014, p. 253-63.

¹⁶² Danielle Sarver Coombs et al., « Flag on the Play: Colin Kaepernick and the Protest Paradigm », *Howard Journal of Communications*, vol. 31, n° 4, 2020, p. 31-36.

¹⁶³ Boykoff, *op. cit.*

¹⁶⁴ *Ibidem.*

¹⁶⁵ Steve Wyche, "Colin Kaepernick explains why he sat during national anthem", *NFL*, 27 août 2016, disponible sur <https://www.nfl.com/news/colin-kaepernick-explains-why-he-sat-during-national-anthem-0ap3000000691077>

un genou à terre, et il est rejoint par un de ses coéquipiers, Eric Reid. Objet de nombreuses critiques, notamment sur les réseaux sociaux, Colin Kaepernick se voit reprocher son attitude envers les autres joueurs, mais également par Roger Goodell, commissaire de la National Football League (NFL). À noter également que le joueur se verra régulièrement attaqué par Donald Trump, alors en campagne présidentielle contre Hillary Clinton. Colin Kaepernick ne jouera plus à partir du 1^{er} janvier 2017, quittant son club en mars 2017. En octobre 2017, il dépose une plainte contre la NFL et un accord est finalement trouvé en 2018.

En 2010, Peter Kaufman et Eli A. Wolff énonçaient que le public n'a qu'une seule attente en regardant un match : voir leur équipe jouer et non protester, soulignant que « quand les athlètes "font" [sur le terrain] de la politique et prônent une justice sociale, ils risquent de subir un retour de bâton de la part de la société ainsi que du mépris »¹⁶⁶. L'exemple de Colin Kaepernick semble donc parfaitement étayer ce postulat. Pourtant, plusieurs réflexions peuvent ici être développées.

D'une part, alors que Colin Kaepernick s'est retrouvé en quelques mois isolé au sein de sa ligue, un scénario différent s'est déroulé dans d'autres enceintes sportives. En 2014, plusieurs basketteurs évoluant en NBA¹⁶⁷, Kobe Bryant et LeBron James pour ne citer qu'eux, portèrent un t-shirt noir sur lequel était écrit « I can't breathe »¹⁶⁸ ; Megan Rapinoe, quelques jours après Colin Kaepernick en septembre 2016, mit à son tour un genou à terre lors d'un match international contre la Thaïlande, sans que cela ne déclenche de réactions aussi importantes ni que cela ne la mette à l'écart de l'équipe nationale. Aussi, comment justifier une telle différence entre ces réactions ? Plusieurs raisons peuvent ici être avancées : le sport au sein duquel ces protestations ont eu lieu, mais également la notoriété déjà affirmée des Rapinoe, Bryant et James.

D'autre part, si pour Jean-Loup Chappelet, la montée en puissance des athlètes au sein du système olympique ne fait aucun doute¹⁶⁹, elle n'apparaît que plus inévitable au regard de la place prise par les réseaux sociaux, qui octroient à chacune et chacun une tribune libre pour prendre position, dénoncer des problèmes et, *in fine*, chercher à faire changer la donne. En effet, dès le lendemain de la mort de George Floyd, le 25 mai 2020, la mobilisation à travers les réseaux sociaux est considérable, notamment *via* la diffusion sur les réseaux sociaux Tik Tok et Twitter de la vidéo de l'arrestation qui entraînera le décès de l'homme de 46 ans. Celle-ci deviendra virale

¹⁶⁶ Peter Kaufman et Eli A. Wolff, « Playing and Protesting: Sport as a Vehicle for Social Change », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 34, n° 2, 2010, p. 154-175.

¹⁶⁷ Citons ici les plus connus d'entre eux : Derrick Rose, Kobe Bryant, Kevin Durant ou encore LeBron James

¹⁶⁸ Ces mots ont été prononcés par Eric Garner, décédé en juillet 2014 à la suite d'une interpellation.

¹⁶⁹ Jean-Loup Chappelet, « The Unstoppable Rise of Athlete Power in the Olympic System », *Sport in Society*, vol. 23, n° 5, 2020, p. 795-809.

à travers le monde et débouchera sur une mobilisation importante de la part des sportifs et sportives de haut niveau. *Via* leurs comptes personnels Instagram et Twitter, ils condamnent ce meurtre et appellent majoritairement à une prise de conscience et un changement ; d'autres, quant à eux, poussent à manifester lors du #blackouttuesday. La *tenniswoman* Naomi Osaka annonce *via* Instagram qu'elle refuse de participer à sa demi-finale du tournoi de Cincinnati. La mobilisation des sportifs et sportives est telle que les clubs, mais également les ligues suivent dans cette prise de position, notamment au sein de la NBA et WNBA. Du côté de la NFL, de très nombreux clubs prennent également position, et notamment l'ancienne équipe de Colin Kaepernick, les 49ers, dénonce la discrimination systématique de personnes de couleur et minorités et s'engage à une donation de 1 million de dollars en faveur d'associations locales et nationales impliquées sur ce sujet¹⁷⁰.

Par ailleurs, cette mobilisation en ligne n'empêcha pas les protestations plus « traditionnelles », au contraire, puisque le sport international dans sa globalité, non seulement états-unien, mais également mondial, manifeste alors son soutien au mouvement *Black Lives Matter*. Ainsi, au cours des mois qui suivent le meurtre de George Floyd, mais également celui de Jacob Blake, plusieurs matchs de basket (NBA et WNBA), de baseball (Major League Baseball) et de football (Major League Soccer) ne purent se tenir pour cause de boycott des équipes. Chose plus rare, le monde automobile prit également position à travers la voix de Lewis Hamilton en Formule 1, mais aussi, et c'est particulièrement remarquable, par des manifestations de soutien au mouvement lors de courses de NASCAR, dont un des pilotes fut menacé en raison de sa couleur de peau.

Fin 2020, l'arrêt du match par les footballeurs du Başakşehir Istanbul, suivi par ceux du Paris Saint-Germain et lors de la 6^e journée de Ligue des Champions pour dénoncer les accusations de racisme est intéressant à bien des égards. Non seulement cet événement illustre l'importance désormais prise et revendiquée par ces acteurs sur ces sujets. Il y a encore quelques mois, en effet, les attitudes étaient plus hésitantes et les consignes des institutions à ce propos relativement peu claires. En outre, par cette action, les joueurs démontrent que le changement viendra d'eux. Les bannières et les brassards « No to racism » ne suffisent plus, cela doit désormais passer par des actes.

Il est encore trop tôt pour définir dans quelle mesure la mobilisation importante des sportifs et sportives sur cet enjeu de lutte contre les inégalités et le racisme aura une influence ou non, à court, moyen ou long terme. En revanche, deux réflexions

¹⁷⁰ Tweet de Jed York, PDG de la franchise San Francisco 49ers NFL, 31 mai 2020, disponible sur <https://twitter.com/JedYork/status/1266928541116936192>

peuvent ici être formulées. Premièrement, sur la question particulière du racisme, alors que les prises de position officielles de la part des fédérations nationales comme internationales, des clubs, des autorités politiques semblent rester, pour la majorité d'entre elles, lettre morte, les effets de cette mobilisation sans précédent du monde des athlètes seront intéressants à étudier qualitativement et quantitativement.

Deuxièmement, il s'agira également de voir si cet exemple fera, ou non, jurisprudence pour d'autres prises de position politiques. Alors que le CIO reste campé sur ses positions, d'autres acteurs du monde du sport se sont montrés, sur ce sujet, ouverts à une lecture plus flexible du principe d'apolitisme du sport. Reste, dès lors, à savoir si cette ouverture, ici ponctuelle, pourra se renouveler à l'avenir et ainsi faire tache d'huile.

Enfin, il est essentiel de noter les progrès faits par les organisations sportives internationales dans la mise en œuvre de mécanismes de « signalement », permettant aux sportifs et sportives, « lanceurs d'alerte », de faire remonter leurs informations en toute confidentialité, mais surtout que leur démarche permette un changement. Toutefois, comme le souligne Pim Verschuuren, des changements structurels de gestion comme de culture sont nécessaires pour parvenir à des résultats satisfaisants¹⁷¹.

¹⁷¹ Pim Verschuuren, « Whistleblowing determinants and the effectiveness of reporting channels in the international sports sector », *Sport Management Review*, vol. 23, n° 1, 2020, p. 142-154.

OUVERTURE : VERS UNE ORGANISATION MONDIALE DU SPORT ?

À défaut de pouvoir faire évoluer la gouvernance mondiale du sport, d'aucuns avancent qu'un changement de paradigme est nécessaire, pour ne pas dire salvateur. Ainsi, et comme une ritournelle, l'idée d'une organisation mondiale du sport revient régulièrement, qui présenterait l'avantage de chapeauter l'ensemble des problématiques liées au sport et garantirait de son intégrité. Dès les années 1920, plusieurs dirigeants sportifs opposés à Pierre de Coubertin envisageaient déjà « de confier la direction du sport olympique international à la Société des Nations »¹⁷². Dans les années 1970, certains commentateurs souhaitaient que l'UNESCO prenne part à ce nouveau fonctionnement. Cette réflexion est réaffirmée avec d'autant plus de force aujourd'hui par différents acteurs. André Noël Chaker milite ainsi pour la création un organisme international¹⁷³. Dans le cadre d'un rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Mogens Jensen conclut pour sa part qu'une « fondation mondiale de la gouvernance du sport dotée de son propre conseil consultatif multipartite, d'un véritable comité de direction et d'un financement indépendant [...] serait utile »¹⁷⁴.

De son côté, Jean Lévy, premier ambassadeur français pour le Sport, en poste de 2013 à 2015, estime également que la création d'une telle organisation pourrait être une piste intéressante¹⁷⁵. Pour lui, déléguer la gestion et l'organisation du sport à une instance unique et multilatérale fait sens, et celle-ci serait sans doute la mieux armée pour répondre aux fortes attentes que rencontre le sport aujourd'hui. Cette proposition est également reprise par Sandro Arcioni, souhaitant la mise en place d'une « World Sport Governance Agency », une ONG indépendante et neutre qui permettrait enfin de combler le « vide juridique » en matière de gouvernance du sport¹⁷⁶.

Si l'on ne peut qu'entendre et être sensibles à certains des arguments développés ci-dessus, il convient toutefois d'exprimer plusieurs réserves face à cette idée. D'une part, après avoir été la matrice des relations internationales depuis 1945, le

¹⁷² Jacques Defrance, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, vol. 13, n° 50, 2000.

¹⁷³ Dominique Bodin et Gaëlle Sempé, *Éthique et sport en Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, septembre 2011.

¹⁷⁴ Mogens Jensen, « *Vers un cadre pour une gouvernance sportive moderne* », Conseil de l'Europe, 8 janvier 2018, disponible sur <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=24299&lang=FR>

¹⁷⁵ Entretien de Jean Lévi par Carole Gomez et Marc Verzeroli, « Que peut faire un État au sein des organisations sportives internationales ? », *Revue internationale et stratégique*, n°114, IRIS Editions - Armand Colin, été 2019, p. 79.

¹⁷⁶ Sandro Arcioni, « Creation of an independent body for the control of the governance of sporting organisations worldwide », *Ethics and Governance in Sport. The Future of Sport Imagined*, Abingdon, Routledge, 2016.

multilatéralisme est aujourd'hui fortement critiqué, voire remis en cause. En effet, depuis plusieurs années déjà, les instances internationales multilatérales font face à des crises répétées, doublées de critiques à leurs égards, notamment sur leur incapacité supposée à résoudre les problèmes qu'elles sont supposées régler. Aussi, la période actuelle ne semble pas, *a priori*, propice à ce type d'instances, et *a fortiori* au développement de nouvelles. Plus concrètement, la réflexion autour d'une nouvelle instance présenterait donc, dès sa genèse, un sérieux problème de mise en œuvre.

D'autre part, et au-delà de ce postulat de départ, la création *ex nihilo* d'une institution nouvelle marquerait un saut dans l'inconnu, en matière par exemple de répartition des pouvoirs entre les instances déjà existantes. Cela pourrait s'avérer extrêmement pénalisant, voire contreproductif.

Enfin, et comme nous l'avons vu, le monde du sport doit faire face à une instrumentalisation géopolitique importante de la part de certains acteurs. Aussi, renforcer les instances multilatérales déjà existantes et les rénover semble constituer une approche bien plus pertinente.

En d'autres termes, croire, en pleine crise du multilatéralisme, en une nouvelle organisation, créée *ex nihilo*, et censée résoudre les contradictions et les problèmes complexes rencontrés aujourd'hui par le monde du sport pourrait relever du vœu pieux. À l'inverse, conserver les organisations existantes, aussi imparfaites soient-elles, mais en poursuivant les efforts engagés pour améliorer leur fonctionnement et leur gouvernance pourrait apparaître comme une réponse plus adaptée aux doutes et critiques exprimés. Comme très largement détaillé dans ce rapport, il est surtout essentiel que ces instances sportives s'inscrivent pleinement dans le temps présent, qu'elles parviennent à comprendre les enjeux sociétaux, politiques ou géopolitiques qui les traversent.

Depuis une trentaine d'années, les instances sportives ont été sous le feu nourri des critiques. Si des carences flagrantes justifiaient des reproches légitimes, notamment mises en lumière grâce à des lanceurs d'alerte, d'autres provenaient d'une partie des élites traditionnelles qui, hostiles ou se sentant concurrencées, ont développé une forme d'aigreur face au sport. Ce dernier s'est donc parfois vu accusé de façon disproportionnée et a souvent été cloué au pilori médiatique. Jeter bébé avec l'eau du bain ne fait pourtant guère sens. Au cours des dernières années, face à la pression politique, médiatique, sociale ou judiciaire, les instances sportives ont pris des mesures, notamment actant une plus grande transparence. Bien qu'elles demeurent encore insuffisantes, elles s'inscrivent pourtant dans une dynamique qui doit être analysée sur le temps long. L'actuelle prise de conscience de l'enjeu que

représente la mise en œuvre des dispositifs de remontée d'alerte constituera à n'en pas douter l'un des immenses chantiers qui attendent le monde du sport dans les prochaines années.

En conclusion, il est important que le mouvement sportif reste maître de son destin. Il le sera assurément en poursuivant sa transformation et en prêtant une plus grande attention aux enjeux internationaux qui le traverse.

CONCLUSION

Le sport se trouve, aujourd'hui, sur une ligne de crête. Face à une remise en question qui bouleverse ses fondements, voire parfois sa légitimité, le mouvement sportif est trop longtemps resté sourd face aux demandes de réformes et aux problématiques liées à l'évolution du contexte international. Ce n'est, à l'échelle du sport moderne, que récemment qu'une réflexion s'est faite jour et que des réformes ont pu, parfois laborieusement, être mises en œuvre.

La réforme de la gouvernance du sport, qui n'intéressait qu'une partie de cet écosystème il y a encore peu, se trouve aujourd'hui pensée et débattue parmi un nombre croissant d'acteurs. États, organisations non gouvernementales, collectifs de citoyens, sportifs et sportives se mobilisent avec plus de force depuis plusieurs années et pointent des carences encore importantes. À cela s'ajoute une politisation du terrain sportif qui complexifie davantage la compréhension et *in fine* la réponse à formuler face à ces défis sans cesse renouvelés.

Ayant perçu tardivement l'urgence de ces réformes, les organisations sportives internationales ont engagé un changement, tenant compte du risque d'être contraintes de le faire contre leur gré. Près de quinze ans après les premières réformes initiées, il est sans doute temps de développer une nouvelle approche, tenant compte des facteurs géopolitiques, désormais omniprésents, et de continuer de pousser le mouvement sportif à faire sa mue.

Premièrement, l'appréhension des enjeux internationaux du sport doit désormais être intournable en matière de gouvernance du sport. Focalisées jusqu'à présent sur des approches juridiques, historiques ou sociologiques, les analyses doivent désormais tenir compte des tractations géopolitiques qui existent à travers le sport. Une fois de plus, le monde du sport ne doit pas se penser comme un écosystème à l'abri du bruit du monde, protégé par son apolitisme et son autonomie, mais au contraire comme se situant au cœur de démarches pouvant le dépasser et l'instrumentaliser.

Deuxièmement, la multiplication d'indicateurs, de guides, de codes sur les questions de gouvernance sportive démontre la richesse du débat et des approches. Toutefois, cela peut conduire à une fragmentation des dispositifs et, *in fine*, à leur contradiction, voire à leur inapplication. Aussi, l'harmonisation des dispositifs apparaît désormais comme l'enjeu majeur des prochaines années.

Troisièmement, et la question de l'intégrité nous aura permis de l'aborder, la gouvernance du sport doit rester multilatérale. Si évidemment, la période de doute et de remise en cause du multilatéralisme ne semble pas rendre un tel projet particulièrement opportun, force est pourtant de constater qu'il s'agit d'une des meilleures garanties de réformes. À ce titre, et bien que l'AMA soit parfois vertement critiquée, elle incarne la lutte contre le dopage à l'échelle mondiale, incitant les États à coopérer et garantissant l'intégrité des compétitions sportives. Alors que la période peut sembler propice au repli et à l'unilatéralisme, les défis que doit relever le sport, qu'ils soient environnementaux, sociétaux ou politiques, commandent une approche multilatérale.

Comme tout empire qui cherche à prospérer, le sport doit saisir à bras-le-corps les enjeux, immenses, qui se présentent à lui. Dans le cas contraire, un empire de plus risquerait de périr, voyant sa chute précipitée en raison de son incapacité à percevoir les changements internationaux qui le touchent¹⁷⁷.

¹⁷⁷ Jean-Baptiste Duroselle, *Tout empire périra - Une vision théorique des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

W. Lance Bennett et Alexandra Segerberg, *The Logic of Connective Action: Digital Media and the Personalization of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

Pascal Boniface, *Géopolitique du sport*, Paris, Armand Colin, 2014.

Jean-François Bourg, *Le dopage*, Paris, La Découverte, 2019.

Jean-Baptiste Duroselle, *Tout empire périt - Une vision théorique des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981.

Jean Harvey, John Horne, Parissa Safai, Simon Darnell et Sebastian Courchesne-O'Neill, *Sport and Social Movements from the Local to the Global*, London, Bloomsbury, 2014.

Christian Kalb et Pim Verschuuren, *Blanchiment d'argent : un nouveau fléau pour les paris sportifs ?*, Paris, Armand Colin, 2013.

Franck Latty, « La *Lex Sportiva* - Recherche sur le droit transnational », Sciences de l'Homme et Société, Université Paris Nanterre, 2005.

Jean Meynaud, *Sport et politique*, Paris, Payot, 1966.

David Sutera, *Sport Fans 2.0: How Fans are Using Social Media to Get Closer to the Game*, Lanham, Scarecrow Press, 2013.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

Johanna Adriaanse, « Gender Diversity in the Governance of Sport Associations: The Sydney Scoreboard Global Index of Participation », *Journal of Business Ethics*, vol. 137, n°1, 2016, p. 149-60.

Jens Alm, Harry Arne Solberg, Rasmus K. Storm et Tor Georg Jakobsen, « Hosting major sports events: the challenge of taming white elephants », *Leisure Studies*, vol. 35, n° 5, 2014.

Wladimir Andreff, « Dérives financières : une remise en cause de l'organisation du sport », *Finance & Bien Commun*, vol. 26, n° 1, 2007.

Wladimir Andreff, « Chapitre 5 : Événementiel sportif, impact économique et régulation », dans Michel Desbordes et André Richelieu (dir.), *Marketing du sport : Une vision internationale*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2018, p. 76.

Sandro Arcioni, « Creation of an independent body for the control of the governance of sporting organisations worldwide », *Ethics and Governance in Sport. The Future of Sport Imagined*, Abingdon, Routledge, 2016.

Pascal Boniface, « Un empire pacifique et joyeux », *Revue internationale et stratégique*, n° 94, IRIS Éditions - Armand Colin, Paris, été 2014.

Pascal Boniface, « La lutte contre la corruption, nouveau paradigme des relations internationales », *Revue internationale et stratégique*, n° 101, IRIS Éditions - Armand Colin, Paris, printemps 2016.

- Jean-François Bourg, « Les coûts des retransmissions sportives », *Réseaux*, vol. 10, n° 55, 1992.
- Jules Boykoff, « Protest, Activism, and the Olympic Games: An Overview of Key Issues and Iconic Moments », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 34, n° 3-4, 4 mars 2017.
- Jérôme Champagne, « Une FIFA forte pour une gouvernance mondiale du football! », *Géoéconomie*, vol. 54, n° 3, Paris 2010.
- Jean-Loup Chappelet, « The Unstoppable Rise of Athlete Power in the Olympic System », *Sport in Society*, vol. 23, n° 5, 2020, p. 795-809.
- Patrick Clastres, « Les cultures politiques au défi des cultures sportives », *Histoire Politique*, vol. 23, n° 2, 2014.
- Jacques Defrance, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, vol. 13, no 50, 2000.
- Peter Donnelly, « What If the Players Controlled the Game? Dealing with the Consequences of the Crisis of Governance in Sports », *European Journal for Sport and Society*, vol. 12, n° 1, 2015, p. 11-30.
- Adam B. Evans, « 'Black Lives Matter:' Sport, Race and Ethnicity in Challenging Times », *European Journal for Sport and Society*, vol. 17, n° 4, 2020.
- Frédérique Faut, « The Prohibition of Political Statements by Athletes and Its Consistency with Article 10 of the European Convention on Human Rights: Speech Is Silver, Silence Is Gold? », *The International Sports Law Journal* vol. 14, n° 3-4, 2014, p. 253-63.
- Matteo Fermeiglia. « The Show Must Be Green: Hosting Mega-Sporting Events in the Climate Change Context », *Carbon & Climate Law Review*, vol. 11, n° 2, 2017.
- Arnout Geeraert, Jens Alm, et Michael Groll, « Good Governance in International Sport Organizations: An Analysis of the 35 Olympic Sport Governing Bodies », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 6, n° 3, 2014, p. 281-306
- Pascal Gillon, « Une lecture géopolitique du système olympique. Olympic system: toward a geopolitical approach », *Annales de géographie*, vol. 680, n° 4, 2011.
- Martin Hölzen et Henk Erik Meier, « Do Football Consumers Care About Sport Governance? An Analysis of Social Media Responses to the Recent FIFA Scandal », *Journal of Global Sport Management*, vol. 4, n° 1, 2 janvier 2019.
- Peter Kaufman et Eli A. Wolff, « Playing and Protesting: Sport as a Vehicle for Social Change », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 34, n° 2, 2010, p. 154-175.
- Cathal Kilcline, « Sport and Protest: Global Perspectives », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 34, n° 3-4, 2017.
- Joseph Nye, « Soft Power », *Foreign Policy*, n° 80, 1990.
- Grégory Quin, « La reconstruction de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) après la Seconde Guerre mondiale (1944-1950). Jalons pour une histoire des relations internationales sportives », *Staps*, vol. 106, n°4, 2014.
- Danielle Sarver Coombs et al., « Flag on the Play: Colin Kaepernick and the Protest Paradigm », *Howard Journal of Communications*, vol. 31, n° 4, 2020, p. 31-36.
- Sylvia Schenk, « Sports organisations and the promotion of human rights », *Revue internationale et stratégique*, n°114, IRIS Éditions - Armand Colin, Paris, été 2019.

S. Shaw et T. Slack, « "It's Been like That for Donkey's Years": The Construction of Gender Relations and the Cultures of Sports Organizations », *Culture, Sport, Society* vol. 5, n° 1, 2002.

Lucie Thibault, Lisa Kihl, et Kathy Babiak, « Democratization and Governance in International Sport: Addressing Issues with Athlete Involvement in Organizational Policy », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 2, n° 3, 2010, p. 275-302.

Pim Verschuuren, « La corruption institutionnelle au sein du sport international : phénomène nouveau, problèmes anciens ? », *Revue internationale et stratégique*, n°101, IRIS Éditions - Armand Colin, Paris, printemps 2016.

Pim Verschuuren, « Whistleblowing determinants and the effectiveness of reporting channels in the international sports sector », *Sport Management Review*, vol. 23, n° 1, 2020, p. 142-154.

Alfred Wahl, « Sport et politique », *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, Paris, PUF, 1995, p. 1171-1176.

RAPPORTS

Agence mondiale antidopage, *The Independent Commission Report #1*, Montréal, 2015.

Jens Alm et Søren Bang, *Action for Good Governance in International Sports Organisations*, Aarhus, Play the Game, 2013.

Dominique Bodin et Gaëlle Sempé, *Éthique et sport en Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, septembre 2011.

Pascal Boniface et Carole Gomez, *Quand le football s'accorde au féminin*, UNESCO Edition, 2019.

Jean-Loup Chappelet, *Autonomy of sport in Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2010.

Jean-Loup Chappelet et Michaël Mrkonjic, *The Basic Indicators for Better Governance in International Sport*, Lausanne Swiss Graduate School of Public Administration, 2013.

CIO, *Principes universels de base de bonne gouvernance du monde olympique et sportif*, 11 et 12 février 2008, disponible sur <https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/IOC/Who-We-Are/Commissions/Ethics/Good-Governance/Principes-Universels-de-Base-Bonne-Gouvernance-Mouvement-Olympique.pdf>

Commission européenne, *Principles of good governance in sport*, septembre 2013, disponible sur https://ec.europa.eu/assets/eac/sport/library/policy_documents/xg-gg-201307-dlvrbl2-sept2013.pdf

FIFA, *Rapport financier*, Zurich, FIFA, 2018.

FIFA, *Stop racism. Stop violence*, 2 juin 2020, disponible sur <https://www.fifa.com/who-we-are/news/stop-racism-stop-violence>

FIFPRO, *Les syndicats de FIFPRO révèlent l'impact de la Covid-19 sur le football féminin*, novembre 2020, disponible sur <https://www.fifpro.org/media/p2qnxsxu/les-syndicats-de-joueurs-de-la-fifpro-r%C3%A9v%C3%A8lent-l-impact-de-la-covid19-sur-le-football-f%C3%A9minin.pdf>

Arnout Geeraert, *Sports Governance Observer 2015: The legitimacy crisis in international sports governance*, Aarhus, Play the Game, octobre 2015.

Arnout Geeraert, *Sports Governance Observer 2018: An assessment of good governance in five international sports federations*, Play the Game, novembre 2018.

David Goldblatt, *Playing Against the Clock: Global Sport, the Climate Emergency and the Case for Rapid Change*, Rapid Transition Alliance, juin 2020.

Human Rights Watch, *"They're Chasing Us Away from Sport": Human Rights Violations in Sex Testing of Elite Women*, 4 décembre 2020.

Mogens Jensen, « *Vers un cadre pour une gouvernance sportive moderne* », Conseil de l'Europe, 8 janvier 2018, disponible sur <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=24299&lang=FR>

Richard McLaren, *WADA Investigation on Sochi Accusations*, Agence mondiale antidopage, 16 juillet 2016.

ONU femmes, *Covid-19, women, girls and sport: Build back better*, 2020, <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/brief-covid-19-women-girls-and-sport-en.pdf?la=en&vs=2629>

Play the Game et Action for Good Governance in International Sports Organisations, *Action for Good Governance in International Sports Organisations*, Play the Game, Copenhague, 2013.

PNUD, *Coronavirus versus inégalités*, 2020, disponible sur <https://feature.undp.org/coronavirus-vs-inequality/fr/>

Sylvia Schenk, *Safe Hands: Building Integrity and Transparency at FIFA*, Transparency International, 2011.

Transparency International, *Corruption and sport: Building Integrity and Preventing abuses*, 2009.

Transparency International, *Global corruption report: sport*, 2016.

Minky Worden, *Saudi Arabia's Strategy to 'Sportswash' Abuses: Leaders Seek to Sideline Rights Concerns Through Boxing, Dakar Rally*, Human Rights Watch, 6 décembre 2019.

CONVENTIONS - CHARTE - DÉCLARATIONS

Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, 18 novembre 2015.

Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, 4 novembre 1950.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 18 décembre 1979.

Convention internationale contre le dopage dans le sport, 19 octobre 2005.

Déclaration universelle des droits de l'Homme, 10 décembre 1948.

Déclaration et programme d'action de Beijing, 15 septembre 1995.

Déclaration de Lausanne sur le dopage dans le sport, 4 février 1999.

Déclaration de Los Angeles, 5^e conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport, 16-18 février 2012.

Plan d'action de Kazan, 15 juillet 2017.

ARTICLES DE PRESSE

Anthony Alyce, « Le sport peut nous aider à transformer la société », *Ecofoot*, 13 janvier 2020.

Thomas Bach, « The Olympics are about diversity and unity, not politics and profit. Boycott don't work », *The Guardian*, 24 octobre 2020, disponible sur <https://www.theguardian.com/sport/2020/oct/24/the-olympics-are-about-diversity-and-unity-not-politics-and-profit-boycotts-dont-work-thomas-bach> .

Enquête Disclose, « Le revers de la médaille - Pédophilie dans le sport, le scandale », *Disclose*, 11 décembre 2019, disponible sur <https://abus-sport.disclose.ngo/fr/>

Drew Harwell et Eva Dou, « Huawei tested AI software that could recognize Uighur minorities and alert police, report says », *Washington Post*, 8 décembre 2020, disponible sur <https://www.washingtonpost.com/technology/2020/12/08/huawei-tested-ai-software-that-could-recognize-uighur-minorities-alert-police-report-says/>

Sean Ingle, « Athletes will not be punished for activism at Commonwealth Games 2022 », *The Guardian*, 11 juin 2020, disponible sur <https://www.theguardian.com/sport/2020/jun/11/commonwealth-games-2022-will-respect-athletes-who-voice-opinions-birmingham>

Ali Iveson, « Los Angeles 2028 chief Wasserman joins calls for Rule 50 to be amended », *Inside the games*, 01 août 2020, disponible sur <https://www.insidethegames.biz/articles/1096899/casey-wasserman-rule-50>

Rick Maese, « Federal government threatens to pull WADA funding if it refuses reforms », *Washington Post*, 24 juin 2020, disponible sur https://www.washingtonpost.com/gdpr-consent/?next_url=https%3a%2f%2fwww.washingtonpost.com%2fsports%2f2020%2f06%2f24%2ffederal-government-threatens-pull-wada-funding-if-it-refuses-reforms%2f

Paul Miquel, « Le Congrès américain stigmatise "la culture de corruption" du CIO », *Le Monde*, 24 septembre 1999.

Michael Pavitt, 2020. « IOC athletes' Commission targets Rule 50 recommendations in early 2021 », *Inside the games*, 25 août 2020, disponible sur <https://www.insidethegames.biz/articles/1097679/ioc-athletes-commission-rule-50-target>

Frédéric Potet, « Le CIO a fait du scandale de Salt Lake City un "mal nécessaire" », *Le Monde*, 15 septembre 2000.

« Antoine Griezmann rompt son contrat avec Huawei, accusé de participer à la surveillance des Ouïgours », 10 décembre 2020, disponible sur https://www.lemonde.fr/international/article/2020/12/10/antoine-griezmann-rompt-son-contrat-avec-huawei-accuse-de-participer-a-la-surveillance-des-ouigours_6062936_3210.html

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Communiqué de l'AFLD, « Déclaration de la Présidente de l'AFLD, Dominique Laurent, en faveur du multilatéralisme dans l'antidopage », *Agence française de lutte contre le dopage*, 2 juillet 2020, disponible sur <https://www.aflld.fr/declaration-de-la-presidente-de-laflld-dominique-laurent-en-faveur-du-multilateralisme-dans-lantidopage/#:~:text=2%20juillet%202020-,D%3%A9claration%20de%20la%20Pr%C3%A9sidente%20de%20l'AFLD%2C%20Dominique%20Laurent%2C,%2C%20multilat%3%A9ral%2C%20fort%20et%20l%3%A9gitime>

Communiqué de l'AMA, « Le Comité exécutif de l'AMA approuve unanimement la non-conformité de l'Agence antidopage russe pour quatre ans », *Agence mondiale antidopage*, 9 décembre 2019, disponible sur <https://www.wada-ama.org/fr/media/nouvelles/2019-12/le-comite-executif-de-lama-approuve-unanimement-la-non-conformite-de-lagence#:~:text=Aujourd'hui%2C%20le%20Comit%C3%A9%20ex%C3%A9cutif,une%20p%C3%A9riode%20de%20quatre%20ans.>

Communiqué du CIO, « Le mouvement sportif décide d'une stratégie commune pour lutter contre les paris irréguliers » *CIO*, 24 juin 2010, disponible sur <https://www.olympic.org/fr/news/le-mouvement-sportif-decide-d-une-strategie-commune-pour-lutter-contre-les-paris-irreguliers/92584>.

Communiqué de la NFL, Steve Wyche, "Colin Kaepernick explains why he sat during national anthem", *NFL*, 27 août 2016, disponible sur <https://www.nfl.com/news/colin-kaepernick-explains-why-he-sat-during-national-anthem-0ap3000000691077>

Communiqué de l'USADA, « Statement from USADA CEO Travis Tygart on the WADA CRC's latest Russia recommendations », *usada.org*, 26 novembre 2019, disponible sur <https://www.usada.org/statement/statement-travis-tygart-wada-crc-latest-russia-recommendations/>

SITOGRAPHIE

AMA, <https://www.wada-ama.org/>

CIO, <https://www.olympic.org/>

CSHR, <https://www.sporhumanrights.org/en/about/overview>

FCPA, <https://www.justice.gov/criminal-fraud/foreign-corrupt-practices-act>

FIFA, <https://fr.fifa.com/>

IPC, <https://www.paralympic.org/>

SIGA, <https://siga-sport.com/>

World Rugby, <https://www.world.rugby/>



**INSTITUT DE RELATIONS
INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES**

2 bis, rue Mercœur
75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60
contact@iris-france.org

@InstitutIRIS
iris-france.org

